

2019



**DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
DE L'ARMÉE DE TERRE**



RAPPORT DU JURY DU CONCOURS LITTÉRAIRE D'ADMISSION À L'ÉCOLE SPÉCIALE MILITAIRE DE SAINT-CYR

Cinq concours d'accès à l'ESM de Saint-Cyr ont été ouverts en 2019 :

- scientifique
- littéraire
- en sciences économiques et sociales
- BAC + 5
- EOFIA

Le Rapport du jury présenté ci-dessous concerne uniquement les épreuves orales du concours littéraire.

Coordonnées pour obtenir les annales des épreuves écrites du concours littéraire :

ENS de Lyon – service des admissions et concours
15, parvis René Descartes - BP 7000
69342 LYON Cedex 07

<http://www.ens-lyon.fr/formation/admission/vue-archives-du-concours-lettres-et-sciences-humaines>

Coordonnées pour accéder aux rapports des jurys des concours en sciences économiques et sociales et scientifique d'entrée à l'ESM :

<http://www.st-cyr.terre.defense.gouv.fr/index.php/Les-ecoles-de-Saint-Cyr-Coetquidan/Menu-Haut/mediatheque/Concours-ESM-Filiere-science-economique-et-sociale/ESM-Filiere-science-economique-et-sociale-Rapports-de-jury>

<http://www.st-cyr.terre.defense.gouv.fr/index.php/Les-ecoles-de-Saint-Cyr-Coetquidan/Menu-Haut/mediatheque/Concours-ESM-Filiere-scientifique/ESM-Filiere-scientifique-Rapports-de-jury>

Remerciements

La direction des ressources humaines de l'armée de terre (DRHAT) remercie l'inspection générale de l'éducation nationale pour le précieux appui apporté à la composition du jury.

Elle remercie également les membres du jury pour leur implication dans la sélection des meilleurs candidats, en vue de leur admission à l'ESM et dans la carrière des armes.

Adresse géographique et postale du bureau organisateur :

DRHAT / SDR / bureau concours
Case n° 120
Fort Neuf de Vincennes
Cours des Maréchaux
75614 PARIS Cedex 12

Table des matières

Mot du président du jury	4
Bilan général du concours	5
1) Épreuve de commentaire-entretien en littérature	8
2) Épreuve de commentaire-entretien en philosophie	12
3) Épreuve de mathématiques	20
4) Épreuve de commentaire-entretien en géographie	24
5) Épreuve de commentaire-entretien en histoire	28
6) Épreuve d'anglais	31
7) Épreuve de latin - grec	37
8) Épreuve d'allemand	41
9) Épreuve d'espagnol	44
10) Épreuve d'italien	47
11) Épreuve d'arabe moderne	48
12) Épreuve de chinois	50
13) Épreuve de russe	51
14) Épreuves sportives	53
15) Le concours littéraire de la session 2020	56
Annexe I : arrêté de désignation des jurys d'admission des concours de l'ESM	58
Annexe II : modèle de certificat médical militaire	63
Annexe III : modèle de certificat médical civil	64

Mot du président du jury

Comme lors de la session précédente, la sérénité a caractérisé la session 2019 du concours littéraire d'admission à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr. La majorité des candidats a atteint un niveau académique et sportif fort honorable, parfois excellent, dont témoignent, dans le Rapport du jury, de nombreuses expressions de satisfaction des examinateurs.

J'adresse mes félicitations aux admises et aux admis (sans oublier de remercier leurs professeurs pour l'efficacité de la formation dispensée) : ils ont fait preuve de grandes qualités, reposant sur une solide préparation.

Je leur souhaite de poursuivre les études enrichissantes proposées à l'ESM et de trouver un plein accomplissement dans la carrière d'officier de l'armée de terre.

Les pages qui suivent fournissent un bilan général de la session 2019 du concours puis un bilan de chacune des épreuves d'admission.

Ce bilan est destiné tout à la fois aux candidats de cette session et à ceux de la session suivante et à leurs préparateurs.

Il ne faut cependant pas oublier que la session 2020 sera organisée en fonction de nouveaux textes. J'invite donc les candidats et leurs préparateurs à lire le chapitre « 15 » de ce Rapport du jury.

Présidant pour la troisième année le jury du concours, j'ai à nouveau apprécié aussi bien l'engagement et le professionnalisme du bureau concours de la DRHAT et des personnels mobilisés par ce bureau que l'engagement et le professionnalisme des professeurs examinateurs.

À tous, sans oublier l'officier supérieur, adjoint du président, le lieutenant-colonel Sylviane Chevalier et le vice-président l'inspecteur général Dominique Obert, j'adresse le témoignage de ma reconnaissance.

Yves PONCELET

Inspecteur général de l'Éducation nationale
Président du jury du concours littéraire

Bilan général du concours

Le concours littéraire offre à des étudiants¹ de seconde année de classes préparatoires la possibilité d'intégrer l'école spéciale militaire de Saint-Cyr afin de devenir officier de l'armée de terre tout en poursuivant leurs études supérieures.

Les classes préparatoires qui offrent un enseignement dans la série sciences humaines/spécialité histoire et géographie sont implantées tant dans des lycées militaires (Internat) que dans des lycées civils, publics ou privés.

Jusqu'à la session 2019 incluse, le règlement du concours est fixé par :

- l'arrêté relatif aux concours d'admission à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr du 29 mars 2016 (*JO* n° 79 du 3 avril 2016, texte n° 12, signalé au *BOC* 17/2016) ;

- l'arrêté relatif aux épreuves sportives communes aux concours d'entrée aux grandes écoles militaires de recrutement d'officiers du 24 novembre 1998 (*JO* du 3 janvier 1999, p. 154, *BOC*, 1999, p. 793) ;

- l'instruction n° 1416/DEF/RH-AT/PRH/OFF du 17 avril 2015 (*BOC* n° 18 du 23 avril 2015, texte 6 ; *BOEM* 770. 1. 2).

Les épreuves y sont précisément décrites² et il était impératif de bien lire ces deux textes pour assurer une préparation optimale.

Les épreuves d'admissibilité de ce concours se sont déroulées dans le cadre de la Banque d'épreuves littéraires, banque commune d'épreuves à laquelle le concours est rattaché : <http://www.concours-bel.fr/>

Le directoire du jury a fixé la « barre » d'admissibilité à une moyenne de 9,67/20 (9,41/20 en 2018) offrant ainsi à **78 candidats la possibilité de se présenter aux épreuves orales pour 37 places offertes.**

Les moyennes obtenues par les admissibles s'échelonnent de 9,67/20 à 13,70/20.

Répartition des candidats admissibles

- **lycées militaires** : 46 candidats (9 filles et 37 garçons)

- **lycées civils** : 32 candidats (5 filles et 27 garçons)

Parmi les admissibles, 8 candidats ont renoncé à se présenter aux épreuves d'admission (2 filles et 6 garçons, 7 candidats issus des lycées civils et 1 candidat issu d'un lycée militaire).

Les épreuves d'admission sont spécifiques au concours de l'ESM.

Organisées par le bureau concours /section recrutement direct et tardif de la DRHAT, **ces épreuves se sont déroulées du 11 au 16 juin 2019** au lycée militaire de Saint-Cyr-l'École (78).

La présidence et la vice-présidence sont assumées par des inspecteurs généraux de l'éducation nationale désignés par la ministre des armées avec l'accord de la doyenne de l'inspection générale ; l'adjoint du président est un officier supérieur de l'armée de terre.

Les membres du jury sont des professeurs agrégés enseignant en classes préparatoires dans des lycées de l'éducation nationale. Ils évaluent la performance de chacun des candidats dans le strict respect des programmes et du format des épreuves du concours.

¹ Pour éviter d'alourdir le texte, le rapport ne précise pas systématiquement « étudiant(e)s »/« étudiant(e) » « candidat(e)s »/« candidat(e) », « il/elle »/« ils/elles », etc. Ce choix formel ne doit pas faire oublier la place des candidates au sein du concours.

² Ce descriptif est brièvement repris dans le présent rapport au regard de chaque épreuve.

Les candidats ont été accueillis la veille des épreuves pour assister à une réunion d'information. Le point de restauration du lycée leur était accessible. Ceux qui le souhaitent se sont vu proposer un hébergement sur place³.

Il est rappelé aux futurs candidats qu'ils sont impérativement attendus au jour et à l'heure fixés sur leur convocation, en vue d'effectuer les formalités administratives d'accueil. Seuls des retards justifiés seront admis.

Les candidats ont été guidés, encadrés et accompagnés, durant leur temps de présence sur le site, par un personnel dédié qui a mis tout en œuvre pour que chacun soit placé dans des conditions optimales pour l'ensemble de ses épreuves, dans le respect de l'équité.

Les épreuves sont publiques, même si leur organisation au sein d'une emprise militaire en restreint l'accès. Celui-ci est actuellement autorisé aux enseignants en CPGE des lycées militaires et civils qui en ont préalablement formulé la demande auprès du bureau concours et dans le respect de règles permettant de préserver la sérénité des candidats. Il est notamment rappelé aux professeurs visiteurs qu'ils doivent strictement éviter de converser avec les candidats dans le bâtiment où se déroulent les épreuves orales d'admission et dans ses abords immédiats.

Au terme de cette session, le jury a pu établir **une liste d'admis permettant d'honorer les 37 places offertes et une liste complémentaire sur laquelle figurent en tant que de besoin 12 noms.**

Le dernier admis en liste principale a obtenu (épreuves écrites d'admissibilité et orales et sportives d'admission) une moyenne générale de 11,73/20. La liste complémentaire correspond aux candidats qui ont obtenu une moyenne générale se situant entre 11,70/20 et 11,35/20.

Le jury a eu le plaisir d'entendre d'excellentes prestations. **La note 20/20 a été attribuée sept fois :** deux fois en histoire, une fois en géographie, une fois en mathématiques, une fois en langue vivante 2 (espagnol) et deux fois en langue facultative (arabe et latin).

Au total, le concours littéraire a permis un recrutement diversifié de solide niveau académique. Qu'ils soient issus de lycées civils ou militaires, les candidats étaient, dans l'ensemble, bien préparés. Les meilleurs d'entre eux ont montré l'étendue de leurs connaissances, leur capacité de réflexion juste et cohérente ; ils ont fait la différence, au travers de l'ensemble de leurs prestations, par leur motivation et leur dynamisme.

Pour les épreuves sportives qui réclament des qualités physiques aussi diverses que complémentaires et correspondant aux exigences du métier d'officier (l'endurance et la volonté), les candidats du concours littéraire sont apparus motivés et bien entraînés, avec une moyenne générale de 13,87 sur l'ensemble des épreuves.

Répartition des candidats admis

- lycées militaires : 28 candidats
- lycées civils : 9 candidats
- candidats féminins : 3 candidates
- candidats masculins : 34 candidats

³ Selon les disponibilités. Cette faculté est conditionnée par les obligations de sécurité et contraintes de service et peut donc ne pas être reconduite d'une année sur l'autre.

Dans les pages qui suivent, les membres du jury proposent un bilan de chacune des épreuves d'admission de la session 2019. **Ce bilan est précieux pour les candidats de la session 2020, sans oublier que cette future session sera organisée en fonction de nouveaux textes (voir §15 ci-dessous).**

Remarques générales

Pour chaque épreuve orale d'admission, sont brièvement rappelés ci-dessous la nature et les attendus de l'épreuve (jusqu'à cette session).

Puis les membres du jury proposent un bilan de la manière dont se sont déroulées les épreuves.

Ce bilan est suivi de conseils pour les futurs candidats et d'exemples de sujets proposés lors de cette session.

Durant les épreuves orales d'admission, il est demandé aux candidats de ne pas témoigner par quelque moyen que ce soit de leur établissement d'origine.

Une horloge est présente dans l'ensemble des salles pour permettre aux candidats d'évaluer leur temps de préparation ou de parole.

1) Épreuve de commentaire-entretien en littérature

Coefficient 12

Explicitation de l'épreuve

L'épreuve de commentaire-entretien en littérature ou philosophie se compose d'un commentaire et d'un entretien.

Le commentaire prend appui sur un ou plusieurs textes à dimension ou à visée argumentative hors programme (œuvre(s) littéraire(s) ou philosophique(s), article(s), essai(s)) pour en proposer une problématique.

L'entretien est un temps de reprise et d'élargissement consacré à une réflexion sur le (ou les) texte(s) étudié(s) lors de la première partie de l'épreuve.

Cette épreuve vise à évaluer l'esprit d'analyse et de synthèse du candidat, sa capacité à s'interroger et à souligner les points clés, à appréhender des notions ou des problématiques dans leur contexte historique, intellectuel et culturel, à s'exprimer avec clarté, correction et rigueur, à formuler une réflexion personnelle.

Le commentaire-entretien en littérature porte sur un texte d'une longueur moyenne de 20 à 30 lignes extrait d'une œuvre littéraire de langue française du 16^e siècle à nos jours.

La méthode est laissée au choix du candidat (commentaire organisé, lecture analytique, commentaire au fil du texte).

Le commentaire est une épreuve qui articule description, analyse et interprétation du texte.

La lecture à haute voix, soignée, met en relief les grandes inflexions de l'extrait.

Le candidat doit mobiliser ses connaissances en matière d'histoire littéraire et d'analyse stylistique en les mettant avec justesse et pertinence au service de l'interprétation. Il doit également mettre en évidence la logique et la stratégie argumentatives du texte, les moyens d'un art de convaincre et de persuader, les jeux entre l'explicite et l'implicite, les tensions et les ambiguïtés éventuelles du propos. Au terme du commentaire, le candidat s'est approprié le texte en ayant cerné l'interaction entre forme et sens.

Le choix de textes à dimension ou visée argumentative tirés de genres divers doit permettre d'aborder les grandes questions sur l'homme et la société.

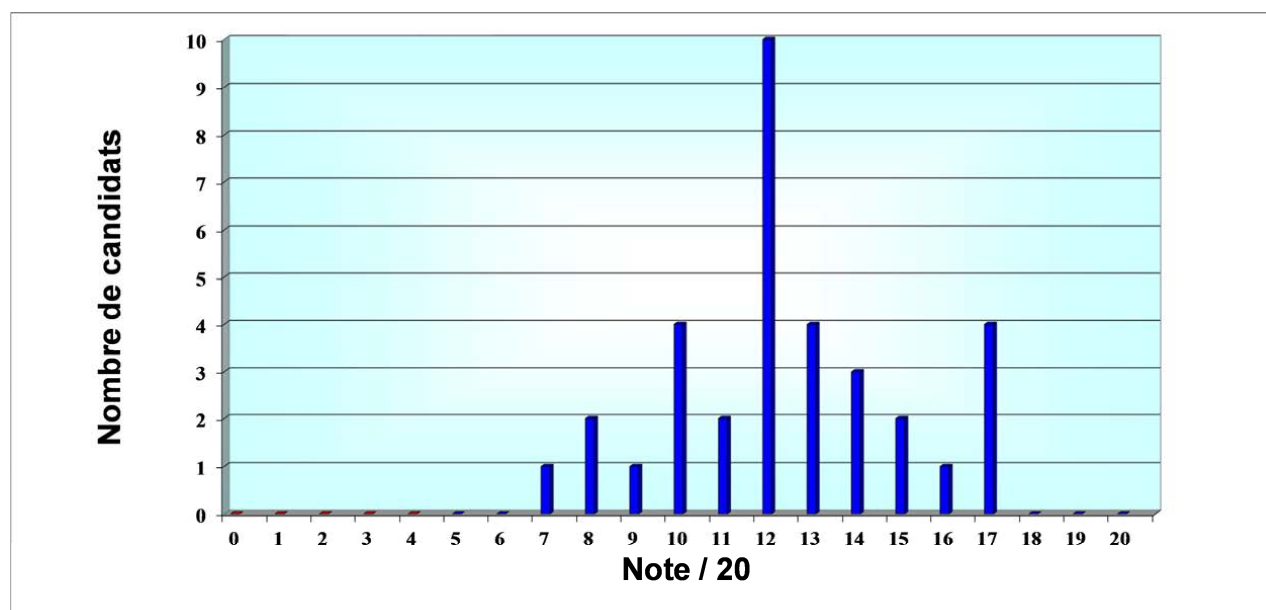
Le temps de préparation est d'une heure. Le temps de passage est de 25 minutes.

L'épreuve comprend deux parties : un exposé du candidat de 15 minutes et un entretien de 10 minutes avec l'examinateur. L'exposé se compose d'une introduction, d'une lecture intégrale de l'extrait, d'un plan et d'une problématique. Ensuite le candidat propose un développement (lecture analytique ou commentaire organisé) qui se termine par une brève conclusion.

Rapport de l'examinatrice : M^{me} Laure BLANC-HALÉVY

Répartition des notes

- Nombre de candidats interrogés : **34**
- Note maximale obtenue : **17 / 20**
- Note minimale obtenue : **07 / 20**
- Moyenne : **12,41 / 20**



Commentaires sur la session 2019

Il s'agit d'une session de grande qualité comme en témoigne la moyenne des notes (12,41) par rapport à l'année précédente (11,58). Le jury a eu le plaisir d'assister à des exposés globalement de très bonne qualité et manifestant une préparation sérieuse. Aucune prestation n'a témoigné d'une méconnaissance de l'épreuve mais on pourra déplorer cette année l'absence de prestation excellente.

Commentaire des différentes étapes de l'épreuve :

Mis à part quelques dépassements, le temps de parole de 15 minutes a été globalement respecté. L'introduction, qui doit aller à l'essentiel (situer rapidement l'œuvre dans son contexte : siècle, mouvement littéraire, éventuellement informations sur l'auteur) a donné quelquefois lieu à des considérations trop générales tirées des usuels à disposition en salle de préparation (*Le Robert* 1 et 2). Il est à rappeler que le contenu de tels ouvrages n'a pas vocation à figurer tel quel dans l'exposé du candidat.

Cette année, trois candidats ont omis de lire le texte. Or la lecture est un moment important de l'épreuve. Il s'agit de souligner les moments forts du texte et en omettant des mots, voire en les lisant de façon incorrecte, on perd ce qui en fait l'intérêt.

Le plan et la problématique acquièrent une légitimité plus grande s'ils interviennent après la lecture car ils procèdent de cette même lecture. Pour le premier, qui a parfois été purement et simplement oublié, il ne s'agit pas d'un découpage arbitraire mais plutôt d'une mise en évidence des scansions du texte qui vont permettre de construire une analyse. On rappelle ici que la problématique consiste en une question posée sur / par le texte, question qui permettra de proposer une lecture personnelle de l'extrait. La problématique consiste donc en un véritable projet de lecture qui permet d'éclairer le texte proposé, d'en cerner les enjeux. Pour l'examineur, il s'agit d'avoir mieux compris le texte ou du moins d'avoir compris sa spécificité à la fin de l'exposé du candidat. Dans ces conditions, on ne pourra pas se satisfaire d'une problématique qui reprend le découpage du texte ou qui n'est pas construite en termes littéraires. Donnons plutôt un exemple de ce qui a pu être entendu de tout à fait pertinent : face à un extrait des *Mémoires d'Hadrien* de Marguerite Yourcenar, un candidat qui s'interroge sur la réflexion en point de vue interne sur le lien entre histoire personnelle et Histoire collective montre qu'il a cerné les enjeux du genre des Mémoires.

Ensuite, l'étude du texte est faite majoritairement sous forme de lecture analytique, même si le commentaire organisé est possible et a été utilisé par cinq candidats avec succès. Dans la perspective du texte argumentatif, on demande de montrer comment la thèse de l'auteur se fonde sur des arguments eux-mêmes étayés par des exemples. Dans *À New York* de Léopold Sédar Senghor, le poète utilise l'esthétique de la modernité (description de la ville, rythme du jazz) pour proposer d'abord un éloge (grâce au lexique mélioratif qui valorise la ville, aux modalités exclamatives qui soulignent les émotions positives et aux rimes riches qui symbolisent la richesse sonore), suivi d'un blâme (grâce à la rupture syntaxique qui matérialise le passage à un moment dysphorique ; aux anaphores négatives qui multiplient les visions péjoratives et aux comparaisons mortifères voire infernales) d'une cité moderne qui privilégie les « amours hygiéniques ». Ainsi la force de l'argumentation découle à la fois de la pertinence du message et de la spécificité de la forme.

Enfin, la conclusion a pour objectif de récapituler les points centraux du développement et de proposer une ouverture thématique ou historique sur la question posée par le texte. Ce qui permet de faire une transition avec la dernière partie de l'épreuve : l'entretien. Par exemple, pour conclure son exposé sur un extrait de *Réparer les vivants* de Maylis de Kerangal, un candidat a mis en lien l'extrait, qui proposait une réflexion sur la mort et le souvenir réactivé par le chant, avec le pouvoir de la poésie qui permet de faire revivre l'absent(e) comme en témoigne le mythe d'Orphée et d'Eurydice. Cela a donné lieu à un entretien fort pertinent sur les fonctions de la poésie en lien avec les mythes antiques.

En effet, l'entretien de 10 minutes fait partie intégrante de l'épreuve. Certes il s'agit toujours de revenir sur certaines erreurs qui nécessitent une reformulation adéquate. Mais il s'agit aussi de solliciter la culture générale du candidat en établissant des rapprochements avec d'autres disciplines comme la philosophie, la sociologie, l'histoire. À cet égard on a constaté des lacunes inquiétantes chez certains candidats en matière de poésie. Plusieurs ne savent pas nommer certains mètres : un vers de sept syllabes est appelé un heptasyllabe, un vers de huit syllabes est appelé un octosyllabe. Plusieurs encore sont incapables de compter les syllabes correctement.

De façon générale le texte de poésie est traité comme un texte de prose et dans un extrait des *Fables* de La Fontaine rares sont les candidats à avoir exploité les indices donnés par le mètre choisi, les rimes, les harmonies imitatives, les assonances et les allitérations au service d'une satire de la couardise des courtisans.

Quoi qu'il en soit, plusieurs candidats ont livré des prestations précises, cultivées et parfois passionnées qui ont donné lieu à un véritable débat constructif en fin d'épreuve.

Conclusion et conseils aux futurs candidats

La lecture du rapport est primordiale pour savoir comment se déroule l'épreuve, **d'autant plus que le temps de préparation changera en 2020 (voir « 15. Le concours littéraire de la session 2020 »)**.

Une remise à niveau concernant le texte poétique serait souhaitable pour pouvoir traiter ce genre de façon plus spécifique.

En plus des cours de grande qualité dispensés en classe préparatoire, la fréquentation de manuels du secondaire et d'anthologies permet des progrès significatifs. Enfin, la pratique régulière de l'exercice du commentaire-entretien est très formatrice car c'est une épreuve exigeante mais qui offre une belle marge de progression et des résultats à celles et ceux qui la préparent sérieusement. Le plaisir du texte passe par la saisie de ce qui fait la spécificité du regard sur le monde qu'un auteur nous propose.

Liste des œuvres à partir desquelles les textes à commenter ont été choisis

Littérature du XVI^e siècle : La Boétie, *Discours de la servitude volontaire* ; Montaigne, *Les Essais*

Littérature du XVII^e siècle : La Fontaine, *Fables* ; Scarron, *Le Roman comique*

Littérature du XVIII^e siècle : Condorcet, *De l'admission des femmes au droit de cité* ; Diderot, *Jacques le Fataliste* ; Laclos, *Les Liaisons dangereuses*

Littérature du XIX^e siècle : Dumas, *Les trois mousquetaires* ; Flaubert, *Bouvard et Pécuchet* ; Musset, *Confessions d'un enfant du siècle* ;

Littérature du XX^e siècle : Senghor, *Éthiopiennes* ; Yourcenar, *Mémoires d'Hadrien* ;

Littérature du XXI^e siècle : Kerangal, *Réparer les vivants*

Nouvelle épreuve session 2020

Pour la session 2020, le temps de préparation passe à 30 minutes. La longueur du texte tiendra compte de ce changement. Le jury privilégiera des extraits d'une vingtaine de lignes qui seront éventuellement précédés d'une consigne facilitant leur étude.

2) Épreuve de commentaire-entretien en philosophie

Coefficient 12

Explicitation de l'épreuve

L'épreuve de commentaire-entretien en littérature ou philosophie se compose d'un commentaire et d'un entretien.

Le commentaire prend appui sur un ou plusieurs textes à dimension ou à visée argumentative hors programme (œuvre(s) littéraire(s) ou philosophique(s), article(s), essai(s)) pour en proposer une problématique.

L'entretien est un temps de reprise et d'élargissement consacré à une réflexion sur le (ou les) texte(s) étudié(s) lors de la première partie de l'épreuve.

Cette épreuve vise à évaluer l'esprit d'analyse et de synthèse du candidat, sa capacité à s'interroger et à souligner les points clés, à appréhender des notions ou des problématiques dans leur contexte historique, intellectuel et culturel, à s'exprimer avec clarté, correction et rigueur, à formuler une réflexion personnelle.

Le commentaire-entretien de philosophie porte sur un texte d'une longueur de 25 lignes environ, extrait d'une œuvre philosophique d'un auteur majeur de l'Antiquité, du Moyen-Âge, des périodes moderne ou contemporaine.

Le texte proposé s'inscrit dans les domaines de la métaphysique, de la science, des sciences humaines, de l'art et de la technique, de la politique et du droit, de la morale.

En expliquant le texte de manière ordonnée, le candidat doit s'attacher à sa compréhension précise, pour en déterminer l'objet et pour en expliciter la portée théorique. Il veille à formuler le problème qui y est soulevé. Ce faisant, il met en œuvre, de manière progressive et cohérente, une réflexion qui s'appuie sur une culture philosophique raisonnée et mobilisée avec pertinence. Il élabore des distinctions conceptuelles, explicites et examine des arguments pour développer un questionnement critique articulé au texte et à ses enjeux.

L'examineur propose un texte (exceptionnellement deux) présentant un intérêt philosophique. Le candidat procède à la lecture du texte et, après une courte introduction, effectue une analyse associée à une mise en perspective critique. Il doit expliquer le texte, en dégager le sens (dans leur unité s'il s'agit de deux textes) et en analyser la construction et les formulations.

L'épreuve se termine par un entretien dont la durée n'excède pas dix minutes. Le candidat est d'abord interrogé sur certains aspects de sa présentation et sur des points complémentaires, puis il est invité à élargir sa réflexion.

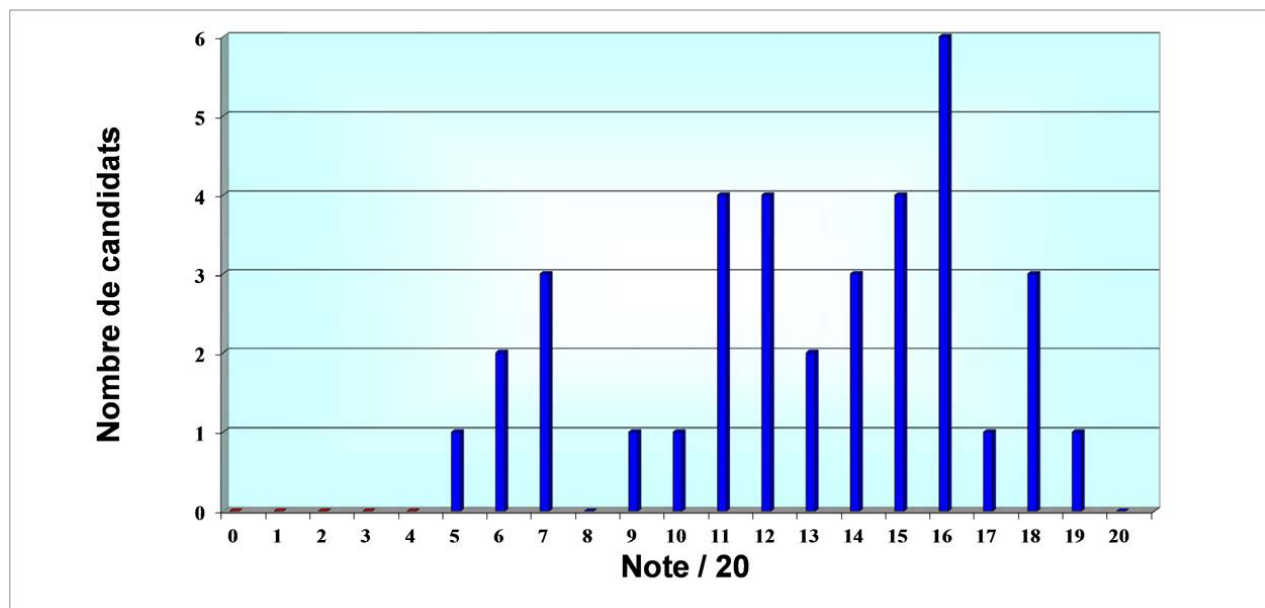
Rapport de l'examineur : Monsieur Roderick-Pascal WATERS

Nombre de candidats interrogés : **36**

Note maximale obtenue : **19 / 20**

Note minimale obtenue : **05 / 20**

Moyenne : **12,86 / 20**



Commentaires sur la session 2019

Programme de l'épreuve

En vertu de la liste des domaines thématiques énumérés par les instructions officielles, il est à noter que le choix de textes effectué par l'examineur n'est en aucune manière contraint par les programmes spécifiques des diverses épreuves de philosophie des ENS en vigueur l'année du concours.

De même, la liste des auteurs éventuels n'est pas prédéfinie, mais répond à un principe de notoriété raisonnable revenant à privilégier des auteurs qui sont effectivement de premier plan.

Enfin, la longueur-type des textes (notons qu'aucun double-texte n'a été proposé) qui est fixée à « 25 lignes environ » aura été soigneusement respectée, la longueur des extraits proposés ayant été comprise entre 24 et 26 lignes exactement.

De manière générale, les candidats doivent être pleinement assurés que, année après année, un soin extrême est appliqué à la sélection des auteurs, des œuvres, des éditions, des extraits exacts et des domaines engagés.

Déroulement chronologique exact de l'épreuve

Voici notre candidat pourvu de son texte : il dispose dès lors (jusqu'en 2019) d'une heure pour élaborer son exposé en salle de préparation. À l'heure précisément prévue pour son passage, il est conduit en salle d'examen où il se voit accueilli, et où lui sont également confirmées les conditions de l'interrogation. L'exposé se doit de commencer par la lecture complète et à voix haute du texte proposé, puis le candidat prononcera son exposé, ce qui constitue le premier moment de l'épreuve, au cours duquel le candidat est seul à s'exprimer, dont la durée est fixée à environ quinze minutes.

À l'issue de ce délai intervient alors un second moment, dont la durée est fixée à dix minutes (sans débordement possible), au cours duquel l'examineur s'entretient avec le candidat (essentiellement sous la forme de questions qui lui sont soumises) afin, selon les situations et les opportunités, de reprendre ou préciser tel ou tel élément, ou encore d'élargir (avec modération) les horizons de l'exposé, la visée prioritaire de l'entretien étant d'amender, de compléter ou de perfectionner l'exposé initial. Le candidat est ensuite remercié de sa prestation : l'épreuve est terminée.

Relevons bien que les instructions officielles stipulent expressément que « l'épreuve se termine par un entretien dont la durée n'excède pas dix minutes ». Il faut donc bien comprendre que tout candidat dont l'exposé n'atteint pas les quinze minutes renonce au temps de parole correspondant, car dès qu'il n'est plus seul à parler, mais qu'il se voit poser des questions, l'entretien a *de facto*

commencé ; toutefois, l'examineur, par tradition de courtoisie, indique systématiquement à un candidat trop concis le temps de parole disponible restant, et l'invite à proposer tout complément qu'il juge nécessaire avant que ne commence l'entretien *stricto sensu*, en lui laissant évidemment le temps de la réflexion et/ou le droit de passer derechef à l'entretien.

Symétriquement, l'entretien est une composante nécessaire de l'épreuve, et un enjeu manifeste d'égalité de traitement des candidats s'attache aux conditions dans lesquelles il a lieu. Dès lors, si un candidat dépassant les quinze minutes de parole initiale ne sera pas abruptement interrompu, il sera en revanche poliment mais fermement invité, dans un délai bref mais opportun, à prendre désormais part à l'entretien. Précisons que le candidat (clairement averti avant que l'épreuve ne commence) n'est généralement pas prévenu de son interruption imminente : si l'examineur tâche en effet d'exercer au mieux la vertu aristotélicienne de prudence, il l'applique en l'espèce à identifier le moment opportun du passage à l'entretien (qui, dans la grande majorité des cas de dépassement, aura lieu *de facto* avant la fin de la seizième minute).

Cette année, les prestations étaient le plus souvent parfaitement calibrées (certaines à la seconde près, ou presque), et si quelques candidats qui ont tout de même été interrompus, cela ne les a toutefois pas empêchés d'éventuellement bien réussir. Globalement, les candidats utilisent donc adroitement le temps imparti, et il faut ajouter à cela que parmi les rares qui sont moins loquaces, l'écrasante majorité parle environ quatorze minutes. Un seul candidat de cette année n'aura pas atteint les douze minutes, pour une prestation qui semblait passablement ignorante des exigences réelles de l'exercice telles qu'elles sont exposées chaque année dans le présent rapport.

Exposé du candidat

Le texte doit être d'abord lu à voix haute. Cette toute première démarche, qui permet véritablement d'ouvrir l'espace de l'analyse et de la discussion, gagne à ne pas être négligée. Certains candidats, pourtant attentifs à de nombreux détails de forme de tous ordres, ne se donnent pas les moyens d'une lecture fluide et correcte : mots oubliés, nombreuses hésitations et reprises, passage d'une lecture menée tambour battant à une fin de texte ânonnée ne sont pas plus rares cette année que les précédentes, même si la dynamique d'ensemble semble, en la matière, demeurer relativement bonne. L'examineur entend inlassablement rappeler que cette lecture inaugure la prestation : il est heureux d'avoir été entendu, car il ne s'est trouvé cette année qu'un nombre infime de ces candidats déterminés à prononcer coûte que coûte quelque *incipit* introductif préalable à la lecture du texte. De même, aucune lecture particulièrement atypique n'aura été entendue, à l'exception peut-être d'un candidat qui ajoutait ou omettait des mots, fort à propos cependant eu égard au sens du texte. Attention également à ne pas omettre de ligne... ni à proférer avec inquiétude « il me semble avoir sauté une ligne » quand ce n'est pas le cas (situation amusante qui, en l'occurrence, n'aura pas le moins du monde porté préjudice au candidat, au demeurant excellent).

L'analyse doit ensuite être introduite pour, de préférence, manifester le thème, le problème (impérativement), la thèse et la structure argumentative du texte. Si la qualité des introductions est restée globalement bonne, il est toutefois à noter que, cette année comme la précédente, un nombre significatif de candidats n'a pas daigné indiquer précisément les bornes du découpage retenu (*cf. infra*). Quelques rares candidats, auteurs de prestations le plus souvent restées globalement ternes voire faibles, ont donné le sentiment de ne guère connaître les présentes indications, répétées année après année, ou du moins de ne s'être pas sérieusement préparés à en faire bon usage. Nous ne saurions trop recommander la lecture des présentes pages, ayant certes conscience que de lancer ici-même cet appel aura peut-être un effet limité sur ceux qui, précisément, ne nous lisent point ; mais il nous siéra déjà que tous ceux qui nous lisent nous daignent prendre pour guide.

L'expérience spécifique des prestations les plus faibles de cette année nous pousse à proposer l'observation suivante : il est capital de bien jauger la pertinence du *thème* sur lequel l'on décide de faire porter l'extrait, et ce avant de chercher à comprendre celui-ci en détail à la lumière de celui-là ;

certain candidats par ailleurs visiblement non sans qualités se sont ainsi fourvoyés en se méprenant sur ce dont il était vraiment question dans le texte qui leur avait été soumis. Souvent, ils se sont *de facto* laissés induire en erreur par tel ou tel passage isolé du texte : par exemple, confronté à un texte de Husserl dont le pivot était l'« empathie » (aisément compréhensible dans le contexte du passage proposé), tel candidat s'attacha à l'idée d'un partage langagier de connaissances entre les hommes « par “échange” de leurs connaissances et relations de connaissance ». Négligeant ainsi les guillemets apposés dans le texte au mot « échange », il érigea en dogme interprétatif la thématique de la communication prise au sens ordinaire du mot, se rendant impuissant à comprendre efficacement – et, en un sens, *transcendentement* – le véritable objet du passage, à savoir (pour faire court et citer de nouveau le texte) « les conditions de possibilité de l'identification d'expériences d'individus différents [...] et par là les conditions principielles de possibilité d'une compréhension mutuelle ».

Suivant les recommandations fournies les années précédentes, presque aucun candidat n'a confondu le problème *posé et discuté par le texte*, et un problème *que poserait le texte en lui-même*. Puisque les conseils donnés en ce sens ont donné du fruit, nous nous permettons de les reproduire cette année encore : il n'est pas d'abord question d'indiquer en quoi le texte serait critiquable, avant même de l'avoir expliqué (c'est-à-dire avant de l'avoir véritablement et poliment écouté), mais de concevoir en réaction à quel problème (explicité ou non sous cette forme) la rédaction du texte pourrait être comprise ; il s'agit donc du problème (préalable ou actuel) que s'est posé (ou qu'aurait pu se poser, ou que s'est éventuellement posé, etc.) l'auteur, et non pas de la propre réaction problématique postérieure du candidat ; celle-ci est bienvenue, mais ne peut constituer la clef de lecture du texte et de son intérêt philosophique intrinsèque, au risque de s'employer à méthodiquement recouvrir le texte de sa propre perplexité, et donc de s'employer à ne guère le comprendre avant de le critiquer. Le seul candidat ayant peu ou prou manqué à cette règle cette année a ainsi produit pour l'essentiel une critique de son propre contresens sur le texte, en prétendant opposer à ce dernier un point de vue supposé personnel et concurrent, mais qui correspondait en réalité à ce que le passage bien compris défendait effectivement.

Concernant la structure du texte, rappelons qu'il est souhaitable non seulement de l'énoncer, mais d'en rapporter explicitement le découpage à des lignes précises : d'autant plus que, par commodité, tous les textes proposés sont numérotés de cinq lignes en cinq lignes dans la marge de gauche. Cette année, *bis repetita*, trop de candidats n'ont pas suivi cette recommandation : nous l'appuyons donc, encore et toujours, car elle n'est pas ornementale et permet à l'examineur d'annoter son propre exemplaire du sujet avec un maximum de commodité, et sans devoir se distraire inutilement du propos des candidats tandis qu'il tâche de conjecturer les bornes exactes du découpage proposé.

Par suite, l'analyse proprement dite du texte doit elle-même être ordonnée ; elle ne saurait consister en un bloc indivis, mais doit manifester une articulation qui, linéaire ou thématique, ordonne un propos évoluant dans son ensemble comme dans son détail de manière progressive et cohérente.

Le candidat doit s'attacher à la compréhension précise du texte, pour en déterminer l'objet et pour en expliciter la portée théorique : en d'autres termes, l'exercice est prioritairement une explication du texte, et nul ne saurait ici se dispenser d'une analyse précise et exhaustive, ce qui (soit dit en passant) réserve les plans non-linéaires aux candidats spécifiquement entraînés à les mener à bien de façon satisfaisante et systématique. Comme en 2017 et 2018, cette année aucun candidat n'a retenu cette option *de facto* risquée.

Le candidat doit aussi produire une réflexion s'appuyant sur une culture philosophique raisonnée et mobilisée avec pertinence, c'est-à-dire qu'il ne saurait se dispenser d'une dimension de commentaire, qui met le texte en relation avec d'autres textes, d'autres systèmes, d'autres arguments et d'autres concepts ; mais ce, exclusivement à des fins d'analyse, et non de « placage » ou de vaine (et pédante) « démonstration de force ». En somme, c'est la conjonction pertinente et la synergie raisonnable entre les logiques d'explication (certes prioritaire) et de commentaire qui président à l'élaboration des distinctions conceptuelles, à l'explicitation et à l'examen des arguments,

plus encore au développement d'un authentique questionnement critique articulé au texte et à ses enjeux. Car, si les enjeux d'un texte ne sont pas pleinement appréhendés par celui ou celle qui néglige de l'insérer dans un réseau conceptuel culturellement acquis, symétriquement, c'est en revanche le texte proprement dit qui ne serait pas réellement lui-même pour celui ou celle qui néglige de l'expliquer correctement avant que de (prétendument) le commenter.

Enfin, il est bien entendu de bonne pratique que le candidat produise une conclusion opportune (et proportionnée au temps dont, à cet effet, il dispose encore ou ne dispose plus) pour ressaisir les acquis de l'analyse. De très rares candidats jugent que la fin de la conclusion serait un temps opportun pour suivre tous-azimuts des pistes de commentaire jusqu'alors négligées : si la survenue proprement dite de semblables enrichissements peut être de bon aloi, là n'est pas leur lieu propre, et ils sont même parfois dangereusement en exergue alors que se profilent à l'horizon les dix minutes d'entretien.

Entretien avec l'examineur

Mais que les futurs candidats n'aient crainte : ainsi que nous l'annonçons *supra*, l'entretien est bienveillant, et s'ordonne explicitement au souci de manifester au mieux les qualités d'un candidat. Dans cette mesure, il se fonde entièrement sur la prestation effective et individuelle qui vient d'être réalisée sur un texte donné, et aucune question n'est préparée d'avance. Certes, dans la mesure où un même texte peut être donné à une triplète, il reste possible qu'une ou plusieurs question(s) identique(s) est/soient posée(s) à différents candidats, ce qui s'avérera d'ailleurs utile à des fins de classement ; mais à la condition expresse que leur prestation individuelle rende légitime la survenue de cette/ces question(s), dont la formulation est *de facto* en quelque sorte homogénéisée par l'examineur.

Précisons qu'il est dans l'intérêt du candidat de faire un usage proportionné des réponses qu'il fournit : s'il est inutile de ressasser sa réponse jusqu'à la redoubler alors qu'elle était déjà respectablement détaillée, il est tout aussi nuisible de rester trop laconique (il est même arrivé qu'un candidat se borne presque à répondre « oui » ou « non » à telle ou telle question) puisque la question pourra être reformulée, ce qui correspond à poser deux fois la même question à un candidat, ou à défaut la liste des différentes questions posées s'allongera inévitablement.

Les questions posées en entretien correspondent à un nombre fini de cas de figure et de possibilités :

- **des faux-sens ou contresens ont été malencontreusement réalisés** : des questions vont être posées, et en y répondant avec soin et discernement le candidat pourra se reprendre. Qui se braque alors, ou répète (voire soutient *mordicus*) ses erreurs, ne tirera pas grand profit de ce type de questions ; inversement, qui sait véritablement écouter, et relancer à de nouveaux frais sa réflexion, se rendra service. Dans les faits, grâce à des entretiens déjà attentifs et réactifs, plusieurs candidats purent cette année encore relever leur note plus ou moins substantiellement. Précisons que l'examineur a pour règle de s'efforcer de ne choisir que des textes qui soient déjà honorablement compréhensibles par un lecteur suffisamment méthodique, patient et attentif ; il faut d'ailleurs avoir pleine confiance dans le fait que la même règle préside au choix (voire à la modification documentée) des traductions, systématiquement retenues en vertu d'une double exigence de rigueur scientifique et de service rendu aux candidats. En somme, tout candidat malheureux peut raisonnablement considérer que parmi ses manquements se trouve toujours un échec à correctement « lire » (au sens fort, mais aussi en toute simplicité) le texte qu'il a sous les yeux ;

- **des passages ou concepts du texte ont été négligés ou oubliés** : ils feront l'objet de questions. D'où l'absence totale d'intérêt que revêt le fait de peu ou prou bâcler son explication, pour présenter (au plus vite) un « commentaire détaché » sur le texte (ou plutôt à l'occasion du texte) : car les vertus n'en seront jamais suffisantes pour compenser efficacement le déficit d'explication proprement dite, qui doit être la priorité de tout candidat. Il est évidemment exclu, pour cette même raison, de réduire le texte à un échantillon de passages qui seuls auraient vocation à être expliqués.

Les rares candidats ayant cette année procédé de la sorte se sont vus solliciter lors de l'entretien pour expliquer (en y réfléchissant, mais au débotté tout de même) des passages pouvant aller jusqu'à cinq ou six lignes, situation potentiellement délicate qu'il est toujours préférable d'éviter ;

- des enjeux, ou des possibilités de commentaire, ont été négligés, ou imparfaitement dégagés par une explication qui demeurait trop près du texte, et/ou ne se souciait pas assez de commenter, ou commentait mal à propos : des questions plus générales peuvent se charger d'amorcer une salubre ouverture. Il est à noter que, de manière générale, les questions sur des auteurs et doctrines extérieurs au texte proposé portent primordialement sur des éléments avancés par le candidat, et ne sont généralement posées qu'après épuisement des possibilités d'amendement direct de l'explication proprement dite. En revanche, il n'y a rien de surprenant à ce qu'un candidat ne nourrissant son propos d'aucune référence extérieure soit, par le biais d'un questionnement explicite, appelé à un certain point de l'entretien à faire intervenir des références courantes sur le sujet. De même, il est possible que l'examineur propose un effort d'approfondissement de l'explication en faisant référence à des thématiques qui, certes importées dans le texte afin d'y jeter quelque éclairage, ne sont pas pour autant assimilables à des « doctrines » extérieures spécifiques : ainsi, à propos d'un texte de Foucault dont les exemples appelaient une catégorisation plus fine que celle initialement présentée, la proposition d'exploiter le triptyque *bonnes mœurs, éthique, honneur*. Bien entendu, les nombreuses prestations ayant obtenu 16/20 ou plus avaient toutes en propre de mobiliser d'elles-mêmes des connaissances précises, variées et opportunes, offrant ainsi spontanément le visage d'une *dignitas* toute d'honnêteté tissée, fort conforme à l'image d'un lauréat potentiel du concours littéraire d'admission à l'ESM de Saint-Cyr ;

- le texte a été expliqué et commenté de façon très satisfaisante : dans ce cas et dans ce cas seulement, l'examineur pourra poser des questions ne visant qu'à approfondir concepts et références, éventuellement de façon exigeante, mais cette fois aux seules fins de faire usage (ou pas) des quelques derniers points demeurant à attribuer dans l'échelle de notation ;

- enfin, en marge des questions directement relatives à son exposé, le candidat pourra se voir interrogé de façon plus large (et ouverte) sur les enjeux du texte mis en perspective au regard de ses prétentions professionnelles ou de son expérience de vie. Pour information, cette année encore et toujours sans raison particulière, les occurrences de ce cas de figure auront *de facto* été particulièrement rares. Par ailleurs, notons que ce type de question n'implique pas spécialement la perfection du reste de la prestation. L'ordre de la présente typologie des questions possible n'est donc pas à *strictement* comprendre comme un ordre de satisfaction ou de perfection progressive.

Profil des candidats

L'ensemble des recommandations déjà prodiguées suppose par ailleurs que le candidat fasse usage d'un niveau de langue adapté, établisse une situation de communication digne et studieuse, et manifeste un soin vestimentaire au moins élémentaire. De nombreux candidats sont à ce titre d'une présentation proprement impeccable, et affichent ainsi spontanément comme une promesse de bonne motivation.

De manière plus générale, passé un certain cap de qualité intrinsèquement philosophique, la capacité à rayonner devient, non pas un critère, mais un paramètre organique de l'évaluation : le concours recrute en effet de futurs officiers, qui ne pourront faire l'économie de ce caractère moral. Que le rayonnement en question passe avant tout par la profondeur exceptionnelle du propos, de l'intelligence conceptuelle ou de la culture, ou qu'il passe plutôt par une certaine tenue, aisance et solidité palpable dans la situation même d'énonciation (bien entendu associée à une très forte compétence philosophique), il demeure dans tous les cas un réquisit des notes les plus élevées. Le concours 2019 a eu, *bis repetita*, son lot particulièrement fourni de très bonnes prestations, et qui

d'ailleurs s'avèrent parfaitement indépendantes de tout préjugé sur la chance ou non de composer sur tel ou tel texte, tel ou tel auteur, la note la plus élevée ayant par exemple été obtenue sur un texte de Plotin qui était probablement le plus dense de tous ceux proposés, qu'un candidat particulièrement méthodique et réfléchi aura su non seulement expliquer, mais véritablement discuter, interpréter et mettre en perspective avec nuance, culture et ouverture d'esprit.

Mais répétons enfin, encore et toujours, qu'aucune érudition ni aucune posture ne sont à *elles seules* aptes à produire une prestation de qualité.

Niveau général de l'épreuve

Il faut insister cette année sur le fait que les prestations réalisées par les candidats furent dans l'ensemble vraiment très satisfaisantes. Faut-il en tirer la conclusion que les candidats sont majoritairement de très bons, voire d'excellents (apprentis) philosophes ? Certes non ; mais il faut en revanche en conclure qu'un nombre certain d'entre eux possède un véritable fonds culturel et une bonne capacité de compréhension des textes, et plus encore que lorsque l'une ou l'autre qualité vient à leur manquer, beaucoup sauront se rendre pugnaces, et tireront un parti au moins honorable de l'entretien. C'est là l'indice inchangé d'une préparation de qualité, d'évidence, comme d'une motivation réelle. Il faut en particulier féliciter les quatre meilleurs candidats pour leur remarquable compréhension d'extraits d'auteurs aussi variés que Plotin, Pascal, Diderot ou encore Husserl, non seulement expliqués avec un impeccable scrupule, mais encore discutés avec une aisance et un dynamisme avérés.

Cela n'a cependant pas épargné à certains candidats de faire fausse route, voire de s'enfermer méthodiquement dans certaines erreurs au cours de l'entretien, atteignant le stade de la *faute*, et la notation (éventuellement assez basse) correspondante. Il est à noter que des conceptions *a priori* aussi rebattues que celle de l'« amour-propre » chez Rousseau ou, plus étonnant encore, celle de l'« Esprit universel » chez Hegel peuvent en venir à heurter un véritable mur d'incompréhension. Plus légèrement, signalons qu'il est inattendu qu'un candidat puisse proférer « Charles de Gaulle » à la place de « Michel Foucault »... L'intermédiaire s'étant ensuite révélé être un plus compréhensible « Charles de Foucauld », lui aussi proféré pour « Michel Foucault » à l'occasion d'un deuxième *lapsus*.

Signalons à propos du rôle de l'entretien dans l'économie d'ensemble de l'épreuve que, dans le cas général et à la différence peut-être de ce que l'on voit parfois annoncé à propos d'autres concours, l'évaluation ne saurait être distribuée entre une note-plancher initiale dont s'assurerait le candidat par sa prestation des quinze premières minutes, que viendrait ensuite agrémenter, éventuellement relever, l'échange avec l'examineur ; au contraire, l'exercice est un tout. Il arrive qu'une prestation initialement prometteuse en vienne à s'embourber, ou à révéler que des aperçus potentiellement singuliers (voire captivants sur le moment) ne reposaient pas sur une compréhension fondamentale du texte suffisamment convaincante.

Conclusion et conseils aux futurs candidats

Conclusion

Le niveau du concours demeurant cette année très bon, les candidats sont très largement parvenus à ne pas cumuler des défauts de différents ordres, ce qui les a collectivement conduits à une moyenne générale très solide. Les quelques prestations vraiment fragiles sont demeurées le fait de candidats qui ne s'étaient pas donnés tous les moyens de réussir, aussi diverses que soient les réalités recouvertes par cette expression (défaut de méthode, absence de remise en question personnelle, impréparation académique, etc.) — sachant que, *bis repetita*, les notes les plus faibles s'expliquent toutes en dernier ressort par des difficultés persistantes face au texte, qui s'expriment de manières variées et plus ou moins innocentes, et dont le poids est hélas demeuré décisif à l'issue des vingt-cinq minutes de l'épreuve prise comme un tout.

À l'autre bout du spectre, les meilleures prestations ont donné comme les années précédentes le sentiment que « la relève était assurée », et que l'ESM de Saint-Cyr motive manifestement des candidats pourvus d'un bagage philosophique tout à fait conséquent (et même : vivant), s'exprimant

dans une langue d'une grande richesse conceptuelle, et solidement pourvus de capacités d'analyse particulièrement perspicaces.

Rappelons enfin ce fait capital qu'il s'agit ici d'un *concours* : aussi la notation (certes rigoureusement ancrée dans le niveau effectif de la prestation des candidats) a-t-elle pour fonction première de *classer* ces derniers, plutôt que de les *évaluer*.

Conseils aux futurs candidats

Les conseils donnés aux candidats sont d'une grande simplicité, et (à l'instar de l'essentiel du présent rapport, qui se veut utilisable de façon autonome) demeurent inchangés d'une année sur l'autre :

- cultivez-vous, et dotez-vous d'un bagage philosophique personnel, varié, profond et approprié,
- ayez le respect, le soin et le souci des textes, des concepts, des problèmes et des arguments,
- veillez à conserver et développer vos capacités de réaction, d'écoute, de remise en question et de dialogue,
- prenez la véritable mesure du sens à donner à votre candidature, et nourrissez-en votre motivation et votre comportement.

Liste des œuvres à partir desquelles les textes à commenter ont été choisis

Cicéron, *Tusculanes*

Plotin, *Traité 45*

Guillaume d'Ockham, *Traité sur la prédestination et la prescience divine des futurs contingents*

Thomas Hobbes, *De la nature humaine*

Blaise Pascal, *Trois discours sur la condition des grands*

Charles Louis de Secondat, baron de Montesquieu, *De l'esprit des lois*

Denis Diderot, *De la poésie dramatique*

Jean-Jacques Rousseau, *Rousseau juge de Jean-Jacques*

Georg Wilhelm Friedrich Hegel, *La Raison dans l'histoire*

Edmund Husserl, *Problèmes fondamentaux de la phénoménologie*

Hannah Arendt, *Journal de pensée*

Karl R. Popper, *La Connaissance objective*

Michel Foucault, *Le Souci de soi*

3) Épreuve de mathématiques

Coefficient 4

Explicitation de l'épreuve

L'épreuve consiste en deux ou trois exercices pouvant comporter plusieurs questions, en application du programme d'enseignement défini par circulaire annuelle sous timbre de la sous-direction de la formation de la direction des ressources humaines de l'armée de terre : programme de mathématiques de l'enseignement de spécialité mathématiques des classes de première et de terminale de la série littéraire (L), à l'exception des notions suivantes :

- échantillonnage (utilisation de la loi binomiale pour une prise de décision à partir d'une fréquence) ;
- suites arithmético-géométriques ;
- notion de continuité sur un intervalle ;
- convexité.

L'épreuve évalue les compétences suivantes : chercher - modéliser - calculer - raisonner - communiquer. Pour chacune de ces compétences, le niveau de maîtrise sera, autant que possible, évalué. Le temps de préparation permet au candidat d'élaborer diverses approches de solution, pouvant inclure une activité de calcul ou de modélisation au moyen de divers outils logiciels mis à sa disposition, incluant un tableur et un logiciel de géométrie dynamique.

Durée : 30 mn de préparation - 25 mn d'interrogation, dont au moins 5 minutes de questions.

Pour cette épreuve, les matériels suivants sont mis à disposition des candidats :

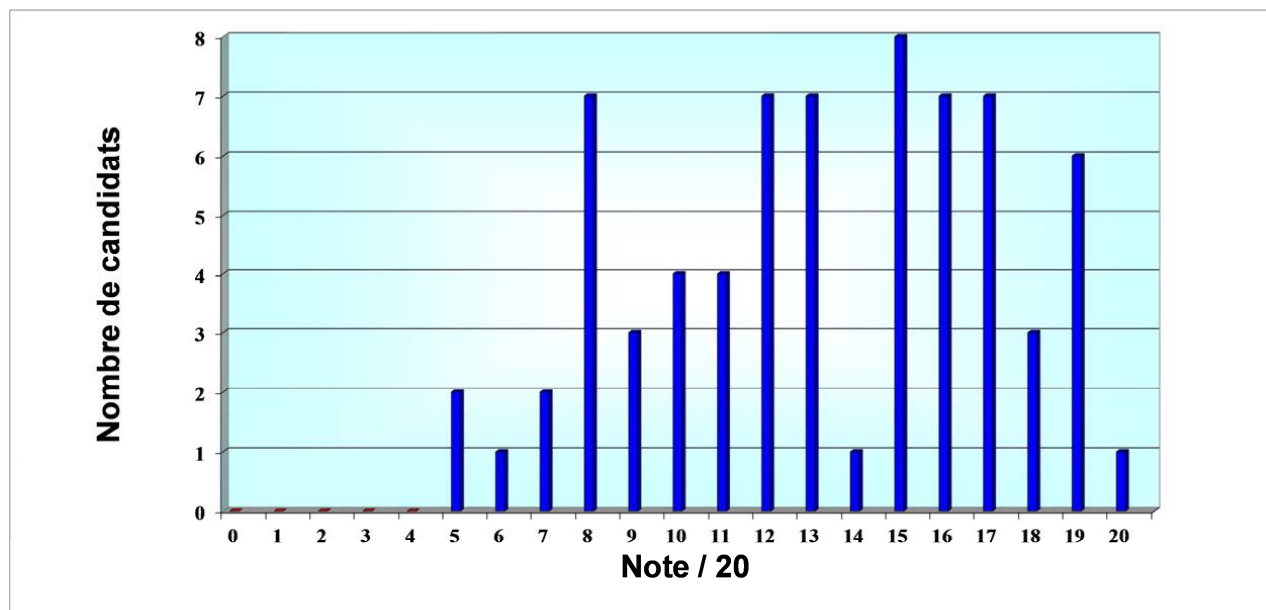
- un ordinateur, pour le temps de préparation ainsi que pendant l'interrogation, équipé du logiciel « GéoGebra » (les candidats pouvant s'appuyer sur ce logiciel pour traiter certaines questions) ;
- une calculatrice.

Les candidats peuvent présenter leur exposé au tableau : ceci est recommandé mais n'est pas obligatoire. Les candidats qui souhaitent exposer le résultat de leur recherche sous forme d'entretien ne sont pas pénalisés.

Rapport de l'examineur : Monsieur Gérard GAUDENS

Répartition des notes

- Nombre de candidats interrogés : 70
- Note maximale obtenue : **20 / 20**
- Note minimale obtenue : **05 / 20**
- Moyenne : **13,21 / 20**



Commentaires sur la session 2019

Le bilan de la session 2019 est à nouveau assez satisfaisant. Les candidats se montrent pour la plupart solides et bien préparés, ce qui explique une moyenne assez élevée. La majorité des candidats a bien compris les enjeux d'un oral de mathématiques et proposent des prestations tout à fait convenables.

Le nombre de candidats très faibles ou totalement non préparés est en recul, ce dont le jury se félicite.

Les candidats ont pris acte de la possibilité offerte de s'appuyer sur les outils logiciels. De nombreux candidats l'ont fait avec le plus grand profit. Là encore, c'est un grand motif de satisfaction pour le jury.

Nous invitons les futurs candidats à compléter la lecture de ce rapport avec celle des rapports antérieurs, qui les aiguilleront utilement dans leur préparation.

Erreurs relevées fréquemment, ou comportements à éviter

Conduite d'oral

- s'interposer entre le regard de l'examineur et ce qui a été écrit ;
- demander sans cesse l'aide/approbation de l'examineur ;
- lire ses notes ;
- être peu dynamique ou peu combatif.

Pendant l'entretien, certains candidats semblent un peu déstabilisés par les questions. Le but de l'examineur est toujours d'aiguiller le candidat.

Raisonnement

- ne pas expliciter le raisonnement, mais présenter une suite de calculs sans lien logique ;
- lettres introduites sans référence (par exemple $\Delta = b^2 - 4ac$, sans préciser à quelles valeurs on fait référence) ;
- lorsqu'une équation est obtenue en utilisant une inconnue secondaire ($X = f(x)$, par exemple $X = e^x$ ou équations bicarrées), si les solutions en X sont par exemple a et b , alors il faut encore résoudre $X = a$ et $X = b$. Le plus souvent, les candidats écrivent que les solutions sont $f(a)$ et $f(b)$. C'est évidemment encore plus problématique dans le cas de résolution d'inéquations ;

- il faut donner du sens à ce qui est fait et tâcher d'être rigoureux sur les notations et le vocabulaire : par exemple, éviter des phrases telles que « On va multiplier par \ln » pour dire « En appliquant le \ln aux deux membres de l'inégalité » ;
- ne pas confondre « la primitive » et « une primitive » : il faut dire « une primitive », car il en existe plusieurs, en toute généralité ; une fois qu'on en a choisi une, elle est fixée, on peut dire « la primitive (choisie) » ou « cette primitive » ;
- confusion entre « équivaut » et « égal », entre « signe » et « sens d'une inégalité ».

Algèbre

- le calcul littéral est problématique pour certains candidats ;
- utilisation de la calculatrice pour des calculs élémentaires (multiplications) ;
- erreurs de signe incessantes, notamment en ce qui concerne le calcul des discriminants ;
- absence d'automatismes de calcul ;
- confusion entre l'augmentation (variation de la quantité considérée) et la quantité finale ;
- oublis de parenthèses dans les calculs.

Analyse

- signe d'une dérivée étudié en faisant $f'(x)=0$ (alors que le théorème des valeurs intermédiaires n'est pas au programme) ;
- confusion primitive/dérivée ;
- signification du nombre dérivé peu claire pour beaucoup de candidats ;
- toujours les mêmes difficultés dans la manipulation des logarithmes et des exponentielles, par exemple, « $\ln(e^{2x}-e^x)$ » est parfois simplifié en « $2x-x$ » ;
- confusion entre la limite d'une fonction et ses variations (f tends vers plus l'infini donc f est croissante, ou affirmations fantaisistes similaires). Nous rappelons que la notion de limite n'est pas au programme de manière générale, mais qu'on ne sanctionne évidemment pas qui les connaît et en use à bon escient.

Outils informatiques, calculatrice

- le recours aux outils informatiques ne dispense pas d'être capable de vérifier que ce qui est obtenu est correct ;
- les modèles de calculatrice et les logiciels utilisés sont standards, mais peuvent évidemment différer de ceux sur lesquels les candidats se sont entraînés, il faut donc être capable de s'adapter un peu. En contrepartie, *excepté quelques cas extrêmement rares, toutes les planches peuvent être traitées sans aucun outil de calcul.* Un candidat qui saurait expliquer ce qu'il faut faire ne serait pas pénalisé ;
- les outils de calcul ne dispensent pas d'avoir un peu de sens critique !

Inéquations

- les techniques de base pour les équations du premier degré doivent être connues ;
- les techniques pour les inéquations du second degré doivent être connues ;
- la résolution des inéquations du type « $x^2 \geq a$ », ou « $x^2 \leq a$ » (selon les valeurs du réel a) ;
- justification des étapes de résolution d'une équation/inéquation.

Conclusion et conseils aux futurs candidats

Nous renouvelons les conseils suivants, qui continuent à être valable pour la session 2020 :

- s'entraîner à résoudre des exercices classiques, mais aussi des exercices ouverts ;
- s'entraîner à la conduite d'oral, lire des textes mathématiques à voix haute ;
- étudier l'utilisation des logiciels GEOGEBRA et des types classiques de calculatrices (TI, CASIO) ;

- bien connaître le cours ;
- se présenter sans appréhension inutile, avec la volonté de faire de son mieux.

Tous nos encouragements aux futurs candidats !

Quelques exemples d'exercices

Nous donnons ici quelques grands thèmes qui interviennent de manière récurrente dans les sujets, sans préjuger de la possibilité de parcourir tout l'espace délimité par les lignes des textes officiels.

Analyse

- études de fonctions dans les limites autorisées par le programme. Dans le cas où des formules qui ne sont pas au programme sont ponctuellement nécessaires, elles sont bien évidemment données ;
- calculs simples d'intégrales.

Algèbre

- résolutions d'équations et inéquations se ramenant au second degré, soit par des substitutions, soit après des manipulations algébriques (en partant de fractions rationnelles par exemple) ;
- développements, factorisations, identités remarquables.

Probabilités

- variables aléatoires basées sur les gains lors d'un jeu basé sur le hasard (lancer d'un ou plusieurs dés par exemple). Calculs d'espérances mathématiques ;
- problèmes faisant apparaître une loi binomiale ;
- exercices simples sur les lois continues classiques du programme.

Algorithmique

Recherche d'un seuil de dépassement pour une fonction croissante, pour une suite géométrique de raison >1 , dichotomie.

Suites

Suites arithmétiques et géométriques. Autres suites, avec des questions intermédiaires et des indications.

Coefficients multiplicateurs, évolutions successives

Calculer le pourcentage d'évolutions successives, connaissant le nombre de ces évolutions, et les quantités finales et initiales.

4) Épreuve de commentaire-entretien en géographie

Coefficient 12

Explicitation de l'épreuve

L'épreuve de commentaire-entretien portant sur des problèmes contemporains en histoire ou géographie consiste pour l'histoire en un commentaire d'un ou plusieurs documents en rapport avec le programme annuel du tronc commun BEL et pour la géographie en un commentaire d'un (ou plusieurs) document(s) iconographique(s) ou cartographique(s) ou statistique(s) en rapport avec le programme commun annuel de l'ENS Lyon.

L'entretien est un temps de reprise et d'élargissement.

Cette épreuve a pour objet d'évaluer les connaissances, les compétences et la maîtrise du raisonnement géographique du candidat.

L'épreuve de géographie portait sur le programme de géographie tronc commun de l'ENS de Lyon. Le sujet peut comporter un (mais le jury évite normalement de le faire) ou plusieurs documents. Les documents proposés ne sont accompagnés d'aucun sujet problématisé : c'est au candidat qu'il appartient d'en dégager une problématique pertinente. Rappelons qu'un même sujet peut être donné à une triplète, ce qui facilite une meilleure évaluation des candidats les uns par rapport aux autres et permet à ceux qui ont su faire preuve d'une réflexion personnelle d'en tirer un réel avantage. Ne pas imposer un sujet précis en tête des documents ne contraint pas les candidats et leur permet de les aborder selon une problématique spécifique.

La durée de préparation est d'une heure, celle de l'épreuve proprement dite est d'environ 25 minutes, soit à peu près 15 minutes de commentaire et 10 minutes d'entretien.

Rapport de l'examinateur : Monsieur Pierre STRAGIOTTI

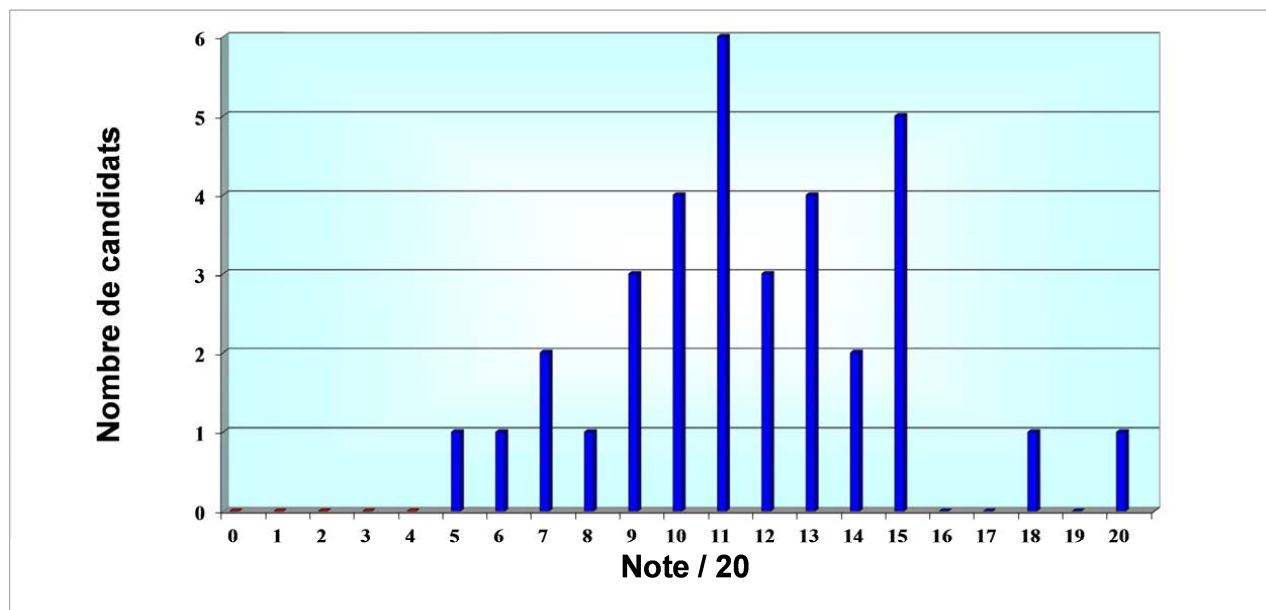
Répartition des notes

-Nombre de candidats interrogés : **34**

-Note maximale obtenue : **20 / 20**

-Note minimale obtenue : **05 / 20**

-Moyenne : **11,62 / 20**



Commentaires sur la session 2019

Comme lors de la précédente session, le jury a constaté avec bonheur un niveau général de qualité, dans le fond comme dans la forme, témoin du sérieux des préparations.

Parmi les insuffisances rencontrées, notons la présentation des documents qui n'a pas toujours été menée avec bonheur. Soit elle fut inexistante, soit elle prit la forme d'un inventaire dépourvu de toute distance critique, et dans l'ordre des documents proposés. Rappelons qu'un regroupement des documents, par thème d'abord et non par numéro, puis par échelle et par nature aurait été apprécié. Et davantage encore s'il avait été construit sous la forme, par exemple, d'un tableau à double entrée. Lorsqu'un tableau est réalisé (ce qui a été fréquemment le cas), il peut être donné au jury et commenté en quelques secondes. S'il l'estime nécessaire, le jury pourra y revenir lors des questions.

Nous déplorons toujours qu'un certain nombre de candidats n'ait utilisé les documents que comme prétexte à montrer leurs connaissances et à produire de mini-dissertations, ce qui n'est pas l'exercice attendu. Quelques candidats ont même fait tout leur commentaire sans jamais utiliser ni même ouvrir le dossier documentaire proposé. Un certain nombre de prestations qui ne manquaient pas de fond ont été sanctionnées car trop loin des documents. Le jury peut ensuite, s'il le juge pertinent, élargir le débat à des questionnements géographiques plus larges lors de l'entretien.

Peu de candidats ont pensé à croiser les documents lorsqu'ils s'y prêtaient, encore moins à les cartographier. Or certains d'entre eux s'y prêtaient particulièrement. Les candidats disposaient d'un atlas récent, de transparents pour rétroprojecteur et d'un fond de carte A4 figurant un planisphère. Un tableau statistique, tout comme certains textes littéraires proposés, ont tout intérêt à être retravaillés par une illustration graphique ou cartographique. Des statistiques peuvent être croisées pour faire apparaître une nouvelle donnée. Le temps de préparation laissait cette année encore tout loisir de réaliser un tel travail. Rappelons cependant qu'une carte doit nécessairement comporter une échelle et quelques noms de lieux, que les données représentées doivent y être hiérarchisées, et que des règles cartographiques de base ne peuvent être ignorées.

Le niveau de connaissances a le plus souvent été satisfaisant, même si certaines définitions des notions et concepts mobilisés ont posé problème. Parfois le regard posé sur les documents était trop large, trop rapide, trop superficiel, voire erroné et détournait (volontairement ?) le *corpus*

documentaire vers des problématiques mieux possédées des candidats, mais moins en adéquation avec ce qu'il suggérait. Trop de candidats ont pris comme problématique, quels que soient les documents proposés, « les littoraux, interfaces de la mondialisation », ce qui n'était pas sans rappeler un sujet récemment tombé mais pas forcément très opératoire dans le contexte donné ! Mettre la mondialisation à toutes les sauces n'est pas pertinent.

Rappelons que les définitions des termes employés doivent être parfaitement maîtrisées, faute de décrédibiliser la prestation quand on constate que derrière un concept précis ne se trouvent en réalité que de vagues approximations.

Ce concours est destiné à recruter de futurs officiers. Il est donc indispensable que les candidats répondent aux attentes d'une telle fonction. Ils doivent en conséquence se montrer capables de synthétiser une question, d'en comprendre les grands enjeux et de les restituer par une communication adaptée. Un regard fuyant, un discours soporifique ou pontifiant sont forcément pénalisants, directement et indirectement. Le commandement passe aussi par un art de la parole publique et un sens du contact avec les personnes auxquelles on s'adresse.

Il est évident que la correction, la précision et la rigueur du langage sont attendues de tous les candidats, *a fortiori* de ceux de la série littéraire.

Certains ont montré un esprit fermé et ont été incapables de corriger des erreurs ou des contradictions quand le jury attirait leur attention sur certains de leurs propos.

La gestion du temps est également essentielle. Il est toujours regrettable de devoir interrompre un candidat qui commence sa dernière partie à la quinzième minute.

Conclusion et conseils aux futurs candidats

Le jury a apprécié le sérieux des étudiants et leur évident désir de bien faire. Ces derniers doivent savoir qu'ils seront évalués sur la qualité de leurs connaissances, mais aussi sur leur aptitude à bien les exploiter, c'est-à-dire de manière personnelle, réfléchie et démonstrative, et à établir une communication.

Développer un sens critique envers les documents proposés, évaluer leur source sont des attitudes intellectuelles indispensables. Or trop peu de candidats ont osé le faire.

Le jury peut apprécier (et l'a fait) à un même niveau des approches très différentes pour un même sujet. Il est également conscient de la charge de travail que l'épreuve représente, de l'importance qu'a ce concours pour les candidats, et est tout à fait disposé à accorder d'excellentes notes à des prestations qui les méritent.

Exemples de dossiers de documents proposés

Premier exemple

- Croquis de la réglementation des activités de plage (source : *Les espaces du tourisme et des loisirs*, dir. E. Fagnoni, 2017)
- Carte de la diffusion du surf dans le monde (source : *Les espaces du tourisme et des loisirs*, dir. E. Fagnoni, 2017)
- Photographie de la côte (Var)
- Deux photographies du littoral philippin
- Photographie de la côte vendéenne (source : *Le littoral en projets*, dir. C. Garcez, 2009).

Second exemple

- Gravure de Thomas Rowlandson, *Summer amusement at Margate*, 1813

- Plans de Brighton en 1815 et en 1890
- Extrait de « Un beau ténébreux », Julien Gracq, 1945
- Affiche publicitaire pour Héliopolis, île du Levant, 1931
- Statistiques sur la fréquentation touristique de l'île de Boracay (Philippines).

5) Épreuve de commentaire-entretien en histoire

Coefficient 12

Explicitation de l'épreuve

L'épreuve de commentaire-entretien portant sur des problèmes contemporains en histoire ou géographie consiste pour l'histoire en un commentaire d'un ou plusieurs documents en rapport avec le programme annuel du tronc commun BEL et pour la géographie en un commentaire d'un (ou plusieurs) document(s) iconographique(s) ou cartographique(s) ou statistique(s) en rapport avec le programme commun annuel de l'ENS Lyon.

L'entretien est un temps de reprise et d'élargissement.

Cette épreuve a pour objet d'évaluer les connaissances, les compétences et la maîtrise du raisonnement historique du candidat.

Le candidat dispose d'une heure de préparation. L'oral dure 25 minutes, réparties de la façon suivante : 15 minutes de commentaire et 10 minutes d'entretien.

Rapport de l'examineur : Madame Axelle GUILLAUSSEAU

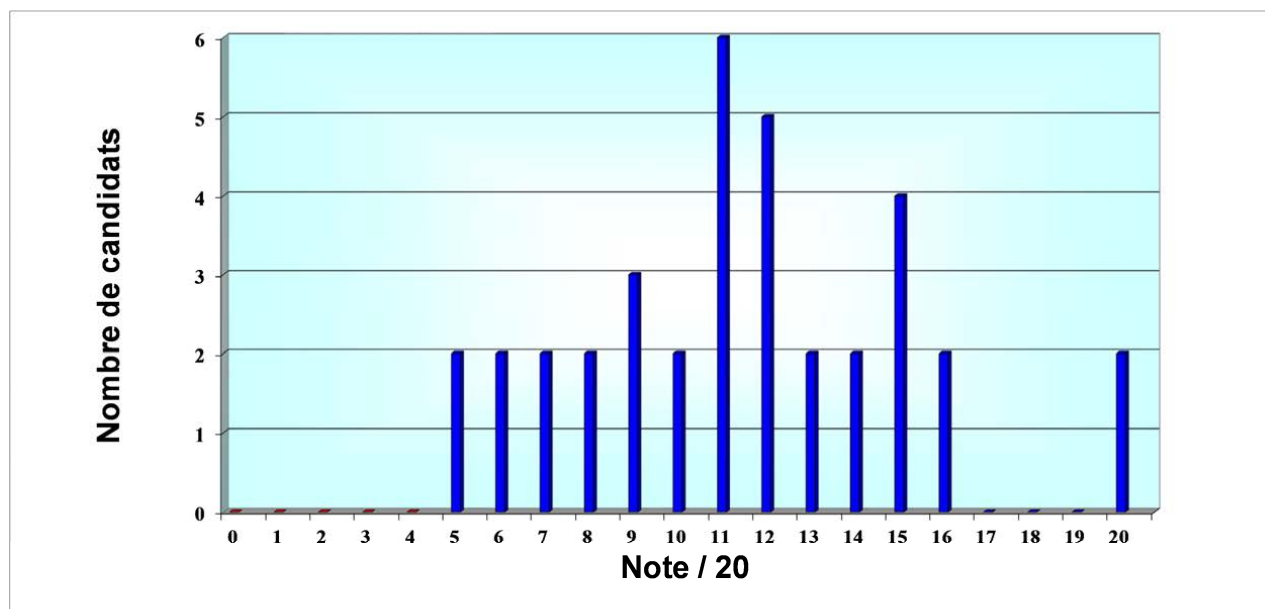
Répartition des notes

-Nombre de candidats interrogés : **36**

-Note maximale obtenue : **20 / 20**

-Note minimale obtenue : **05 / 20**

-Moyenne : **11,42 / 20**



Commentaires sur la session 2019

Nous avons entendu cette année 36 candidats de niveaux fort variés. Si certains ont fait preuve d'une très bonne maîtrise tant de l'exercice que des enjeux de ce programme sur « Le pouvoir exécutif en France, 1814-1962 », d'autres ont témoigné en revanche de difficultés méthodologiques mais aussi de lacunes parfois très importantes. Les commentaires qui suivent visent à aider les futurs candidats dans leur préparation en leur indiquant dans quelles directions orienter leurs efforts.

L'épreuve d'histoire du concours de l'ESM de Saint-Cyr ne vise pas à recruter de futurs professeurs d'histoire. Néanmoins, il convient pour les postulants de maîtriser de façon générale le programme, d'avoir acquis des connaissances (ici parfois un peu techniques comme le vocabulaire politique et le fonctionnement des institutions) et de s'appuyer sur leur culture générale.

L'exercice consiste en un commentaire d'un ou plusieurs documents. Tous les sujets portent sur des enjeux centraux du programme. Nous rappelons qu'il est fondamental, pour cette épreuve, de partir des documents : ceux-ci ne doivent pas servir de prétexte à un exposé général, mais être étudiés pour eux-mêmes. De même, il convient de mettre en perspective les sources choisies dans le cas d'un dossier : un plan consistant à étudier dans une première partie le premier document puis dans une seconde partie le second ne répond pas à la logique de l'exercice. Au-delà, les documents nécessitent une contextualisation, en général en lien avec de grandes articulations du programme (tels le coup d'État de Louis-Napoléon Bonaparte, la révision constitutionnelle qui suit la Seconde Guerre mondiale ou encore l'investiture de Pierre Mendès France en juin 1954). La caractérisation précise des documents dans l'introduction (auteur, nature, contexte) doit permettre d'aboutir à une problématique pertinente : l'introduction ne doit ainsi pas être escamotée.

Dans le corps de l'exposé, le candidat doit systématiquement s'appuyer sur les documents. A noter néanmoins que l'exercice est une analyse : nous avons entendu des exposés qui restaient à la surface des sources et qui se limitaient à une description voire à une paraphrase, ce qui ne correspondait pas au niveau d'exigence du concours. Il convient en effet de mobiliser des connaissances permettant d'éclairer le document et de l'expliquer. À titre d'exemple, une mention dans un texte de « l'arrivée au pouvoir du général de Gaulle » doit être explicitée par une référence au contexte politique de 1958, sans toutefois basculer dans un exposé général. Renvois au document et explications doivent ainsi alterner de façon serrée.

À l'inverse, certains se livrent à des interprétations parfois hasardeuses : il faut garder en tête que les documents renvoient tous à des aspects-clés du programme et qu'ils ne visent absolument pas à piéger ou à dérouter les candidats. Ils doivent donc avoir confiance dans leurs connaissances et dans la préparation qu'ils ont reçue et les exploiter pleinement.

La conclusion est un temps de bilan mais elle ne doit pas se limiter à un résumé de l'exposé ou à une simple reprise du plan. Des élargissements sont les bienvenus, même s'il faut éviter une lecture prospective de l'histoire. Nous avons en effet entendu des réflexions pertinentes et habilement construites, prenant en compte l'idée de culture politique ou de modèle, aussi bien que des considérations déterministes parfois simplistes.

Enfin, dans une logique de valorisation et d'élargissement des exposés, des questions ont été posées aux candidats sur la politique extérieure, la guerre et l'armée afin de prendre en compte également leur culture générale et leur curiosité intellectuelle dans ce domaine qui ne peut manquer d'intéresser de futurs officiers.

Conclusion et conseils aux futurs candidats

Les candidats que nous avons entendus ont pour la plupart pris en compte les contraintes académiques de l'épreuve : ils ont visé à bâtir un exposé structuré et ont fait preuve d'un bon niveau de langue, voire pour certains d'un vrai talent oratoire. Rappelons néanmoins qu'il est fondamental d'annoncer clairement, en fin d'introduction, problématique et plan et que le temps d'exposé est de 15 minutes : les exposés de 9 ou 10 minutes reflétaient en général une exploitation partielle ou superficielle des documents.

L'exercice nécessite de se préparer en se familiarisant avec des documents et en réalisant des fiches de façon judicieuse.

L'an prochain, le programme de la BEL portera sur « La Chine, du traité de Nankin à la proclamation de la république populaire 1842-1949 ». Il sera donc important pour les candidats de prendre en compte tout au long de leur préparation les sources disponibles, de maîtriser la géographie de la Chine et, plus largement, de l'Asie et de réaliser des chronologies et des fiches sur les acteurs-clés du programme pour pouvoir cerner le plus efficacement possible le sujet le jour de l'oral.

Exemples de documents proposés

- Etude croisée de deux portraits de Louis XVIII réalisés par François Gérard
- Caricature de Daumier, « Ah ! Tu veux te frotter à la presse » (*La Caricature*, 3 octobre 1833)
- Affiche placardée le 2 décembre 1851
- Message du Président Mac Mahon aux Chambres, 18 mai 1877
- Actes constitutionnels des 11 et 12 juillet 1940
- Extraits du Discours de Bayeux du général de Gaulle, 16 juin 1946
- Pierre Mendès France, *Causeries du samedi*, 26 juin 1954
- Extraits du Titre II de la *Constitution* du 4 octobre 1958
- Etude croisée de deux affiches produites dans le cadre de la campagne du référendum du 28 octobre 1962

Remarques générales valant pour les épreuves de langue

Pour l'épreuve de première langue, la langue imposée est l'anglais.

Pour l'épreuve de deuxième langue, le candidat choisit entre une langue ancienne et une langue vivante.

S'il a choisi une langue ancienne, le candidat peut retenir le grec ancien ou le latin.

S'il a choisi une langue vivante, le candidat peut retenir l'allemand, l'arabe moderne, le chinois, l'espagnol, l'italien, le portugais ou le russe.

L'épreuve facultative de langue porte sur une troisième langue différente de celles des épreuves de langue précédentes, choisie parmi :

- l'allemand, l'arabe moderne, le chinois, l'espagnol, l'italien, le portugais ou le russe
ou bien encore

- le grec ancien ou le latin.

Pour cette épreuve, seuls les points supérieurs à la note de 10 sur 20 sont pris en compte pour l'admission et sont affectés du coefficient 4.

Il est rappelé l'impérieuse nécessité de se présenter à l'épreuve facultative de langue dès lors que l'inscription est effective.

6) Épreuve d'anglais

Coefficient 8

Explicitation de l'épreuve

Le support de l'épreuve remis au candidat peut être un document écrit ou numérique (vidéo ou audio).

S'il s'agit d'un document écrit, sa longueur est comprise entre 700 et 1 000 mots.

S'il s'agit d'un document vidéo, sa durée n'excède pas 5 minutes.

S'il s'agit d'un document audio, sa durée n'excède pas 2 minutes et 30 secondes.

Dans tous les cas, le candidat doit :

- rendre compte du document en considérant la spécificité de l'aire linguistique anglophone ;
- porter un regard analytique et critique sur le document.

Le candidat est interrogé sur certains aspects de son exposé et est invité à approfondir et élargir sa réflexion sur les points suggérés par le document.

Rapport de l'examineur : Monsieur Karim CHABANI

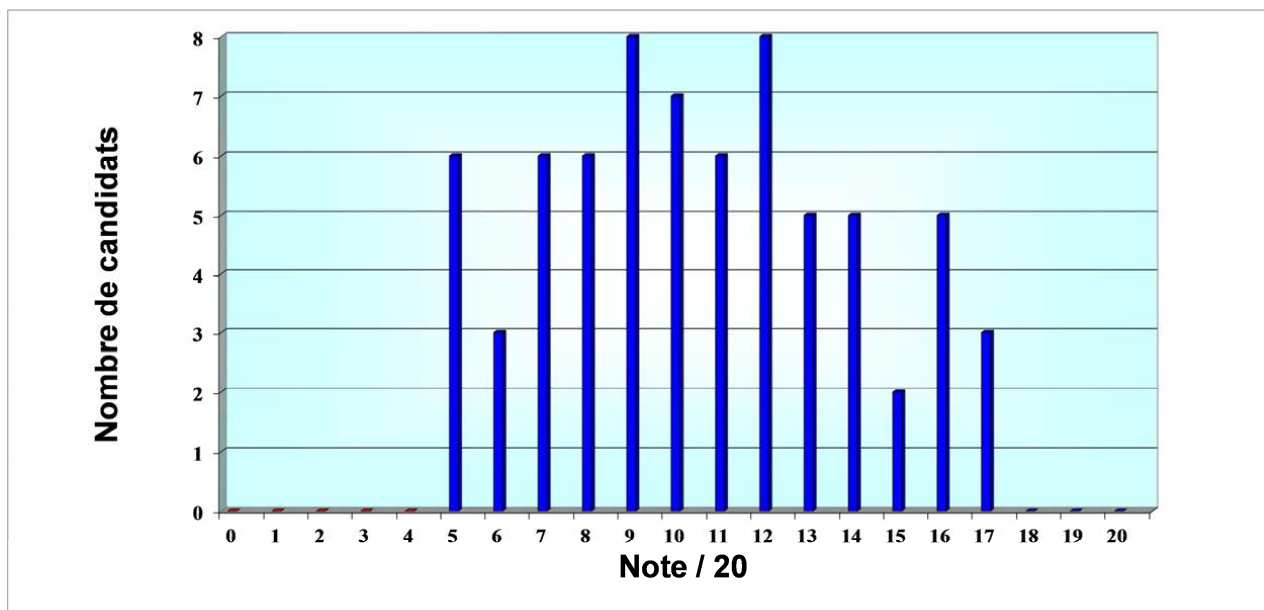
Répartition des notes

-Nombre de candidats interrogés : **70**

-Note maximale obtenue : **17 / 20**

-Note minimale obtenue : **05 / 20**

-Moyenne : **10,54 / 20**



Commentaires sur la session 2019

Convaincus que la meilleure façon de maîtriser la méthode est d'en comprendre la logique, nous en rappellerons d'abord les grands principes. L'épreuve se déroule de manière conventionnelle en deux temps : après avoir proposé un compte-rendu du document fourni, le candidat doit se livrer à une mise en perspective culturelle et critique de celui-ci.

La mise en contexte de l'introduction a souvent été bien faite malgré des longueurs – car il faut rappeler que l'introduction ne doit pas se substituer au commentaire attendu dans la deuxième partie de l'exposé.

Le résumé a pour but de vérifier la bonne compréhension du document. Certains candidats ont, cette année, singulièrement ignoré cette première étape, essentielle dans l'appréciation des qualités linguistiques. Il convient de ne pas ajouter d'éléments de commentaire ou d'analyse personnelle à ce stade au risque de donner à croire que ces derniers font supposément partie des documents soumis à l'analyse. Il peut être utile en revanche d'en souligner les articulations : de nombreux candidats ont su tirer parti d'une formulation du plan du texte qu'ils avaient résumé pour rendre cet exercice plus dynamique. En revanche, d'autres se sont encore livrés à un montage de citations, plus ou moins maladroit, ce qui ne permet pas de s'assurer qu'ils ont bien compris le sujet.

Le commentaire donne l'occasion au candidat de faire la preuve de sa culture et de ses connaissances civilisationnelles. Il est donc particulièrement regrettable qu'il donne parfois lieu à une répétition du document à analyser (ce à quoi le résumé devrait suffire). En effet, on attend d'un élève de classe préparatoire littéraire qu'il soit capable de rattacher les phénomènes d'actualité qui sous-tendent les documents à de grandes questions contemporaines (l'environnement ou la place des femmes dans nos sociétés, par exemple) ou à des aspects spécifiques du monde anglophone (notamment ses institutions politiques).

Ainsi l'année qui vient de s'écouler a donné lieu à des discussions nourries autour du « shutdown » gouvernemental ou de la procédure de destitution du président (« impeachment ») aux États-Unis ou de la nomination d'un Premier ministre en Grande-Bretagne. Une ignorance de ces fondamentaux de la civilisation serait plus excusable en d'autres circonstances mais elle semble indiquer en l'occurrence une négligence dommageable.

Enfin, la conclusion ne doit pas donner lieu à une répétition stérile, parfois rendue plus regrettable encore par un souhait évident de faire durer une présentation trop courte, mais peut offrir l'occasion d'une prise de position personnelle. En effet, si l'on attend d'un exposé qu'il soit objectif et factuel, la conclusion peut permettre au candidat de s'approprier le sujet. Précisons que toute position, pourvu qu'elle soit rationnelle, étayée et républicaine, est acceptable aux yeux du jury.

Il est conseillé aux candidats de parler en continu durant quinze minutes afin de réserver dix minutes à l'entretien. Malgré cela, certains ont encore bien du mal à atteindre ce premier objectif ; cependant, il est à cet égard sans nul doute préférable de s'en tenir à treize minutes de bonne tenue que d'y ajouter deux minutes de verbiage creux et répétitif.

Comme au cours des années précédentes, les sujets se sont répartis entre articles de presse, documents sonores et vidéos, à parts égales. Les documents concernés s'étaient du mois d'octobre 2018 au mois de mai 2019 : il faut donc ne pas trop se concentrer sur une période restreinte. Il est ainsi difficilement acceptable de voir des candidats affirmer n'avoir jamais entendu parler de Brett Kavanaugh ou de Christine Blasey Ford. Avoir la mémoire de ces événements a permis aux meilleurs candidats de faire un lien pertinent entre ceux-ci et les derniers développements concernant l'avortement aux Etats-Unis (ce qui implique de comprendre le rôle et le fonctionnement de la Cour Suprême fédérale).

Il va de soi que la date, systématiquement fournie et que les candidats ont parfois du mal à lire, doit permettre d'apprécier une évolution ; ainsi un document datant de janvier annonçant la démission de Theresa May n'est pas à analyser de la même façon qu'un texte publié après que cette dernière a été officiellement annoncée (le 24 mai).

La culture générale (et non spécifique aux pays anglophones) n'est pas à négliger ; il est de fort mauvais aloi qu'un étudiant de classe préparatoire (spécialiste d'histoire-géographie, de surcroît) semble faire de la Birmanie (Myanmar) une région de l'Inde.

Conclusion et conseils aux futurs candidats

Enfin, avant de procéder aux traditionnels rappels grammaticaux, nous voudrions alerter les futurs candidats sur certaines négligences phonologiques. Il ne s'agit évidemment pas de prononcer parfaitement, à la manière d'un locuteur natif, mais il faut s'inquiéter de certaines présentations tout simplement difficilement intelligibles. Ce sont souvent des termes extrêmement courants ; ainsi sur cette session, on a pu observer que près de trois candidats sur quatre se sont avérés incapables de prononcer correctement le mot « power ». La même diphtongue dans le mot « how » a posé problème à près de la moitié des candidats.

Il faut donc travailler cette pratique de l'oral, notamment à travers l'écoute régulière de documents sonores et vidéo. On conseillera particulièrement la section « learning English » du site la BBC, fort bien fourni et régulièrement mis à jour. Le site Youtube fournit aussi de très nombreux documents utiles, notamment créés par les organes de presse tels que *The Economist*, *Wall Street Journal*, *The Guardian*, etc. Les candidats noteront que les documents audio-visuels peuvent être de nature différentes : interviews, analyse, récapitulation factuelle, voire documents bruts (sans voix off, ni montage). Pour ce dernier cas, nous avons fourni à cette session un extrait d'audition de la Chambre des Représentants et avons eu la satisfaction de voir des prestations de qualité sur ce sujet.

Exemples de documents donnés

Facebook's Link To The Rohingya Muslims - NPR, November 10, 2018

Ex-Prosecutor Faces Harsh Criticism After 'Central Park 5' Netflix Series - NPR, June 8, 2019

Measles Outbreak Renews Debate Over Vaccinations - ABC, Feb 6, 2019

Alexandria Ocasio-Cortez in five-minute corruption game - CNN, Feb 8, 2019

Missouri abortion ban - HBO, May 17, 2019

Key Moments From Cohen's Testimony - *Wall Street Journal*, Feb 28, 2019

Britain's churches and the EU - *The Economist*, Apr 9th, 2019
Supreme Court to Hear Arguments on Census Citizenship Question, *The New York Times*, April 23, 2019

Liste d'erreurs fréquentes

Grammaire et lexique

- la syntaxe des phrases interrogatives est toujours l'objet d'erreurs nombreuses (un candidat sur deux, environ) : « To what extent guns are a protection ? », « I will show to what extent is it possible to say... » (interrogative indirecte) ;
- depuis : since et for sont confondus ; - le present perfect est rarement utilisé (« For a few months, President Macron is » → has been) ;
- the United States est suivi d'un verbe au singulier et non au pluriel → the United States is ; - il faut mettre un article défini (the) devant United States, United Kingdom et European Union ; en revanche, il ne faut pas mettre d'article défini devant Ø Great Britain ;
- la proposition infinitive reste l'objet d'erreurs : « Trump wants that they leave » → « Trump wants them to leave » ;
- le génitif n'est pas toujours prononcé : « people Ø rights » → « people's rights » ; l'expression des dates est très souvent fautive : « it was published Ø the thirty one December » : « it was published on December the thirty-first » / « on the thirty-first of December » ;
- les pronoms possessifs sont parfois confondus (où l'on perçoit souvent l'influence du français) : « The President and its wife », « violence and her consequences »... ;
- le participe passé est largement malmené : « the right to be forget », « this even has been using in order to... », « to be understand », etc. ;
- le sens des auxiliaires de modalité n'est pas toujours bien maîtrisé non plus que leur utilisation grammaticale : « he can to do », « he should using », « he may means » (erreurs très graves) ;
- la construction des groupes nominaux en N1's N2 est calquée sur le français : « the Obama's behavior » = « the behaviour of the Obama » → « Ø Obama's behaviour » ; « another journalist's argument » (pour « un autre argument du journaliste ») = « the argument of another journalist » → « another argument of the journalist ('s) » ; « a Wolf's book » = « the book of Wolf » → « a book by Wolf » ;
- which et who sont utilisés de manière interchangeable : « a man which », « a policy who », etc. ; - les verbes irréguliers ont donné lieu à de multiples erreurs : « he drawed », « he drived », « the policy leaded by Putin », « I have forgot », « I choosed », etc. ;
- before et after doivent être suivis d'une forme -ing, et non d'un infinitif complet, comme toutes les prépositions ; economical (≈ « qui permet de faire des économies ») est presque systématiquement utilisé à la place de l'adjectif economic, au sens beaucoup plus générique ; - politic est généralement utilisé à la place de politics (« he stopped doing politic », policy (« the foreign politic of the US »), political (« this is a major politic issue ») et politician (« he is a famous British politic ») ;
- les accords verbaux sont souvent incorrects, en particulier lors de l'entretien : « he have », « he do », « A few years ago, people think that it is possible to... ») ;
- l'expression de la quantité est très souvent problématique : confusion few / a few (« it was published Ø few months ago », (a) few / (a) little (« he has spent few time... »), much / many (« much things have been said », « many money », etc.) ; - le prédicat d'existence (there is, there are) n'est pas toujours bien exprimé : « it exists », « if it had... » ;
- attention à ne pas confondre loss (substantif) et lost (participe passé) : « the lost of unity » ; « traduire » se dit translate et non traduce, qui signifie « calomnier » ;
- les indéénombrables (information, advice, news...) donnent lieu à de multiples erreurs : (« these information(s) are » pour « this information is », « a useful advice » pour « a useful piece of advice » / « some useful advice », etc.) ; media est déjà un pluriel en anglais : « a medium » → « several media » : il ne faut donc pas dire « the medias » ;

- les expressions « on the one hand » / « on the other hand » sont souvent rendues de manière approximative (« for the first hand », etc.) ;
 - certains candidats mettent des -s aux adjectifs, ce qui constitue une faute inqualifiable en anglais : « others countries », « differents arguments », etc. ;
 - ne pas confondre *people* dans le sens de « gens » et *people* dans le sens de « peuple », car l'usage grammatical diffère : « the American people is » = « le peuple américain est », « Ø American people are » = « Les Américains sont » ; « intéressant » se dit « interesting », et non « interessant » ;
 - on ne dit pas « I am agree » / « I am not agree » mais « I agree » / « I disagree » ; - on ne dit pas « the one of » / « the ones of » mais « that of » / « those of » ;
 - *like* et *as* sont confondus dans de nombreux cas : « countries as Britain », « he is seen like a hero », etc. ;
 - le fonctionnement de *hundred* / *thousand* / *million* / *billion* est à revoir (« 17 billions of dollars » → « 17 billion Ø dollars » ; « million Ø people admire him » « millions of people admire him ») ;
 - *society* s'utilise généralement sans article défini : « the American society » → « Ø American society » ;
 - les prépositions de base et leur usage doivent être maîtrisés : « listen to » et pas « listen Ø », « different from » et pas « different as », « think of / about » et pas « think to », « 1984 by Orwell » et pas « 1984 from Orwell », « on TV » et pas « at TV ».
- Attention en particulier à bien utiliser la préposition « on » avec le verbe « comment » : de trop nombreux commentaires commencent ainsi par la même erreur (« To comment Ø the text », etc.) ; on ne dit pas « at the line 29 », mais « in, on ou Ø line 29 » ;
- *criticize* à la troisième personne du singulier est rarement bien conjugué : il faut bien dire « the journalist criticizes » (compter 4 syllabes) ;
 - *the* / Ø donne lieu à beaucoup d'erreurs : « the life is hard nowadays », « the reality might be disappointing »... Il ne faut pas confondre le générique et le spécifique ;
 - « responsibility » / « responsible of » → « responsibility » / « responsible for » ;
 - « it could remember us Obama » → « it could remind us of Obama » (« to remember sth »: se rappeler (de) qqch) ;
 - les comparaisons sont à revoir : on ne dit pas « the same than » mais « the same as », on ne dit pas « as big than » mais « as big as », on ne dit pas « bigger that » mais « bigger than » ;
 - « deceive » signifie « tromper » et non « décevoir » ;
 - « he doesn't have to » ne signifie pas « il ne doit pas », mais « il n'est pas obligé de » ; pour exprimer le contraire de « have to », il ne faut pas utiliser « not have to » mais « must / ought not to, shouldn't... » ;
 - *whose*, parfois utilisé suivi d'un *the* fautif, et intégré dans une structure qui constitue un calque syntaxique du français, ou remplacé par *which* avec la même syntaxe : « The Dorchester Collection whose the sultan is [the owner] » → « The Dorchester Collection whose owner is the sultan ») ; « a text which the main subject is » → « a text whose Ø main subject » / « a text the subject of which is », etc.) ;
 - la différence entre *critic* / *criticize* / *criticism* / *critical* est à revoir ; « a dictatorship », « censure » → « a dictatorship », « censorship » ;
 - « actual » ne signifie pas « actuel », mais « réel », « véritable » : « the actual crisis » → « the current crisis » ;
 - « too much aggressive » → « too Ø aggressive » (too much + nom indéénombrable).

Phonologie

Accents toniques mal placés

'event → e'vent 'percent → per'cent 'develop (et ses dérivés) → de'velop to com'ment → to 'comment 'beginning → be'ginning 'consider → con'sider fo'cuses → 'focuses

Consonnes mal réalisées

guilty, guarantee, guardian : ne se prononce pas /gw/, mais /g/ ;
answer : le w est muet ;
should / would / could : le l est muet ;
debt / doubt : le b est muet ;
knowledge, psychology : souvent (mais pas toujours), lorsqu'un mot commence par deux consonnes, on n'en prononce pas la première ; c'est le cas ici, où le k et le p en gras sont muets ;
also : le se prononce /s/ et pas /z/ ;
who : attention, ce mot se prononce /hu:/ et non /wu:/
enough : "gh" se prononce /f/ et non comme s'il équivalait à "through"
crisis : le premier se prononce /s/ et non /z/.

Voyelles souvent mal réalisées

author : n'est pas diphtongué et se prononce /ɔ:/ ; now : se prononce /aʊ/ et non /əʊ/ (= « no ») ;
idem pour crown ; great est diphtongué et se prononce /eɪ/, pas /i:/ (= greet) ; biased : se prononce /'baɪəst/ et non /bjeɪzd/ ou autre prononciation fantaisiste ;
says : si ce verbe est diphtongué à l'infinitif (/seɪ/, il ne l'est pas à la troisième personne du singulier 34 au présent simple (/sez/) ;
idea : si n'est pas diphtongué (aɪ'diə), le mot change de sens → /aɪ'di:/ = ID = carte d'identité ;
world, word, work : le "o" se prononce /ɜ:/ ; prononcé /ɔ:/, il donne un autre mot (walled, ward, walk...) ;
pleasant : se prononce /e/ et non /i:/ ;
real : se prononce /ɪə/ et non « à l'espagnole » ;
movement : le "o" se prononce /u:/ et pas /ʊ/ ; also : le "a" se prononce /ɔ:/ ;
women : au pluriel, les deux voyelles se prononcent /ɪ/ ;
country : n'est pas diphtongué, mais se prononce /ʌ/ ;
practise, imagine, examine : le i se prononce /ɪ/ et non /aɪ/ ;
Britain : n'est pas diphtongué, mais se prononce /ə/, voire ne se prononce pas (/ˈbrɪt(ə)n/) ; crisis : le se prononce /aɪ/ et non /i/ ;
those : le "o" ne se prononce pas /u:/, mais /əʊ/.

De manière générale, les terminaisons en -ed sont mal réalisées : leur prononciation (/ɪd/, /t/, /d/, mais en aucun cas /ed/) dépend de la consonne qui les précède.

7) Épreuve de latin - grec

Coefficient 8 ou coefficient 4 (langue facultative)

Explicitation de l'épreuve

L'épreuve de deuxième langue

Elle consiste en une traduction, un commentaire personnel et un entretien en langue française, à partir d'un texte.

Aucun programme n'est fixé pour cette épreuve.

L'épreuve de latin ou de grec est une épreuve de langue et de culture de l'Antiquité ; le candidat est donc jugé sur sa connaissance de la langue latine ou grecque ainsi que sur les enjeux historiques, littéraires et culturels de l'extrait proposé. La connaissance des notions fondamentales d'histoire et de littérature anciennes constitue donc une aide précieuse pour le commentaire.

Un dictionnaire (par exemple, le « Gaffiot » pour le latin, le « Bailly » pour le grec) est mis à la disposition du candidat.

Lors de l'épreuve, le candidat présente rapidement le texte. Il procède à la traduction d'un passage délimité par l'examineur et propose le commentaire de la totalité de l'extrait. L'organisation du commentaire (linéaire ou organisé) est laissée au libre choix du candidat.

L'entretien vise à revenir sur la traduction proposée par le candidat, à préciser les enjeux littéraires, historiques et culturels de l'extrait et enfin à élargir la réflexion, en s'intéressant à la postérité du texte ou en tissant des liens entre le monde antique et le monde moderne.

L'épreuve facultative de langue

L'épreuve consiste en la traduction d'un texte tiré d'une liste de textes illustrant un aspect important du monde romain ou du monde grec. Cette liste de textes est définie chaque année par circulaire annuelle sous timbre DRHAT/COM RH FORM.

La traduction est suivie d'un entretien avec l'examineur en langue française et en rapport avec le texte.

Un dictionnaire (par exemple, le « Gaffiot » pour le latin, le « Bailly » pour le grec) est mis à la disposition du candidat.

Lors de l'épreuve, le candidat présente rapidement le texte, puis il procède à la traduction de l'extrait. Il conclut en mettant l'accent sur un aspect historique, littéraire ou culturel du texte.

L'entretien vise à revenir sur la traduction proposée par le candidat ; il veille à élargir la réflexion, en s'intéressant à la postérité du texte ou en tissant des liens entre le monde antique et le monde moderne.

Rapport de l'examinatrice : Madame Claudia de OLIVEIRA GOMES

Répartition des notes

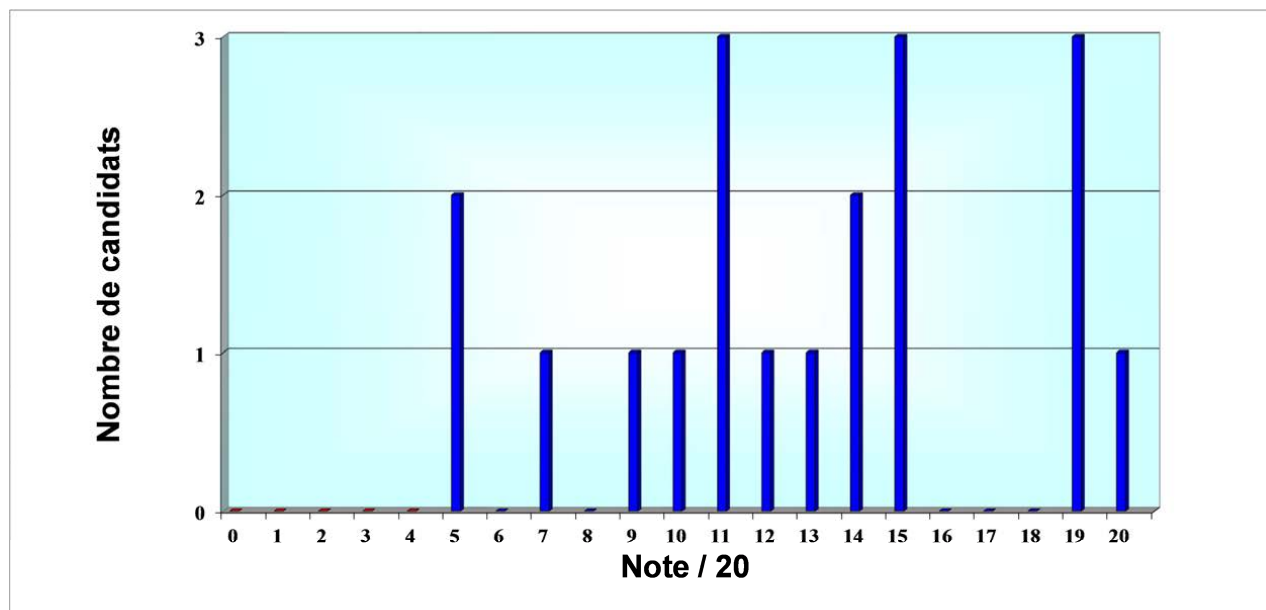
-Nombre de candidats interrogés : **19**

-Note maximale obtenue : **20 / 20**

-Note minimale obtenue : **05 / 20**

-Moyenne latin : **12,5 / 20**

-Moyenne grec : **19 / 20**



(Graphique cumulé latin + grec)

Commentaires sur la session 2019

La série littéraire a vu se présenter trois candidats en langue ancienne obligatoire, tous en latin. Les textes choisis étaient d'un grand classicisme : deux portaient sur César, issus de la *Guerre des Gaules* et de sa *Vie* rédigée par Suétone, un autre, du même Suétone sur les fantaisies de Caligula à la guerre. Rappelons que l'épreuve se présente sous le format désormais bien connu d'un texte qui est en français et en latin à l'exception d'une partie qui, proposée seulement en latin (ou en grec le cas échéant), demande traduction. Le commentaire porte sur l'ensemble du texte. La préparation dure 30 mn et la partie commentaire/traduction se déroule en 25 mn, reprise du jury comprise. Tous les points sont pris en compte.

Les prestations ont révélé que cette épreuve doit être prise au sérieux : elle comporte des difficultés qui sont comparables à celle d'une épreuve de langue vivante. Les candidats, sans démeriter, ont peiné à affronter la traduction et parfois le commentaire. Il convient de s'entraîner régulièrement, la durée restreinte de la préparation (30 mn) oblige à pratiquer ce qu'on appelle le « petit latin » pour pouvoir rendre compte, au moins globalement, de la partie à traduire. Des entraînements plus soutenus en cours d'année permettraient sans doute de ne pas perdre ses moyens devant le texte : certains candidats avaient manifestement les connaissances pour traduire mais trop peu d'usage. Il est nécessaire également d'avoir quelques notions d'histoire romaine comme de littérature : ce n'est pas trop demander que de connaître un peu les empereurs julio-claudiens. Les prestations n'en seront que meilleures tant en traduction qu'en commentaire.

L'épreuve facultative de langue ancienne

La série littéraire a vu 18 candidats se présenter à l'épreuve facultative de latin. Un candidat s'est présenté dans la même épreuve en grec. En grec comme en latin, l'épreuve porte sur un texte issu du programme et est composée d'un texte à traduire et commenter. Elle se prépare en 30 mn et se déroule en 25 mn, reprise du jury comprise. Seuls les points supérieurs à la moyenne sont pris en compte dans l'admission. Le jury souligne le cas de certains candidats inscrits par erreur ou par ambition un peu démesurée : une fois inscrit, il est nécessaire de se présenter à l'épreuve pour éviter une note éliminatoire, le jury posant une note plancher qui, sans rapporter de points, permet cependant de continuer son concours sereinement.

Les prestations ont été très honorables, avec quelques excellents candidats, qui disposent à la fois de connaissances grammaticales sérieuses et d'une culture historique et littéraire sinon approfondie, du moins réelle. Le jury les félicite ici et souhaite souligner quelques points utiles aux futurs candidats au concours de l'ESM de Saint Cyr.

Conclusion et conseils aux futurs candidats

Sans doute la première remarque tient-elle de l'évidence mais bien qu'un programme soit établi, il est quelque peu illusoire de penser qu'il peut suffire d'apprendre une traduction par cœur pour espérer quelques points supplémentaires. Le jury rappelle que traduire veut d'abord dire être capable de repérer et donc lire isolément les groupes de mots porteurs de sens dans le texte et non lire la phrase en entier (qui peut être longue) pour ensuite dévider une traduction que le candidat ne pourra pas justifier au mot à mot.

Cette exigence ne veut pas dire qu'il est impossible de parvenir en une ou deux années à un résultat honorable : 2019 a vu au contraire des latinistes avec une seule année d'expérience (avouée avec une aimable franchise), fournir d'excellentes prestations. En revanche, un travail de langue sérieux doit être envisagé. Aucun candidat ne peut espérer un résultat sans être capable de repérer les cas des déclinaisons, voire faire la différence entre un nom et un verbe et, au-delà, être capable de revenir ainsi sur des erreurs et les corriger avec l'aide du jury. Cette partie de l'épreuve est très importante, elle marque la réactivité du candidat, son ouverture, sa capacité de compréhension des indications qui lui sont fournies.

En commentaire, le jury attend également que le candidat ait une notion de l'œuvre qui est présentée, comme de son auteur. Et qu'il soit au fait des circonstances, historiques ou mythiques, comme des personnages en jeu dans le passage proposé. Certaines prestations ont donné lieu à des schémas tactiques intéressants, d'autres ont permis de sonder des connaissances réelles sur Hannibal ou Scipion l'Africain comme sur Marathon et Salamine, on sentait avec plaisir que les candidats s'étaient intéressés à ce qu'ils avaient appris. C'est certainement la voie royale pour cette partie de l'épreuve : la curiosité intellectuelle, qui permet d'en apprendre un peu plus que le nécessaire, par goût, tout simplement.

Enfin le jury rappelle qu'il attend une lecture correcte du texte et encourage les futurs candidats à s'entraîner sur cet aspect qui est la première connaissance de la langue qu'ils font apparaître au moment de l'épreuve.

Remarques générales valant pour l'épreuve de deuxième langue vivante

Les épreuves de première et deuxième langue vivante consistent en un commentaire de document (texte, support vidéo, support audio ou support visuel), suivi d'un entretien plus approfondi autour d'un ou plusieurs thèmes d'actualité suggérés par le document.

S'il s'agit d'un document écrit, sa longueur est comprise entre 500 et 700 mots.

S'il s'agit d'un document vidéo, sa durée n'excède pas 5 minutes.

S'il s'agit d'un document audio, sa durée n'excède pas 2 minutes et 30 secondes.

Le candidat fait à cette occasion la preuve de ses connaissances concernant la civilisation de l'aire linguistique concernée.

Le niveau souhaité correspond :

- pour le russe, l'arabe moderne et le chinois à B1 ;
- pour les autres langues vivantes, à B2.

Le candidat dispose de 30 minutes de préparation.

La durée totale de l'épreuve n'excède pas 25 minutes :

- le candidat dispose de 15 minutes pour présenter un compte-rendu du document et un commentaire en tenant compte de la spécificité de l'aire linguistique concernée. Le respect de cette consigne est important : si le candidat s'arrête nettement avant 15 minutes ou s'il déborde nettement cette durée, sa note s'en ressent ;
- cette présentation est suivie d'un entretien, dont la durée est de 10 minutes.

Remarques générales valant pour l'épreuve facultative de langue vivante

L'épreuve consiste en un entretien conduit par l'examineur et portant sur un document (texte, support vidéo, support audio ou support visuel).

S'il s'agit d'un document écrit, sa longueur est de 500 mots au maximum.

S'il s'agit d'un document vidéo, sa durée n'excède pas 3 minutes.

S'il s'agit d'un document audio, sa durée n'excède pas 1 minute et 30 secondes.

Cette épreuve a pour but de tester les compétences langagières suivantes : la compréhension et l'expression orale, en particulier en interaction. Quels que soient la langue et le niveau de l'épreuve, les critères retenus pour l'évaluation seront les suivants : la précision de la compréhension, l'aisance, la correction, l'étendue lexicale et la capacité à interagir (*cf.* CECRL).

Le niveau souhaité correspond :

- pour le russe, l'arabe moderne et le chinois, à deux ans d'enseignement, soit A2 ;
- pour les autres langues vivantes, à celui d'une deuxième langue vivante au baccalauréat, soit B1.

Le candidat dispose de 30 minutes de préparation.

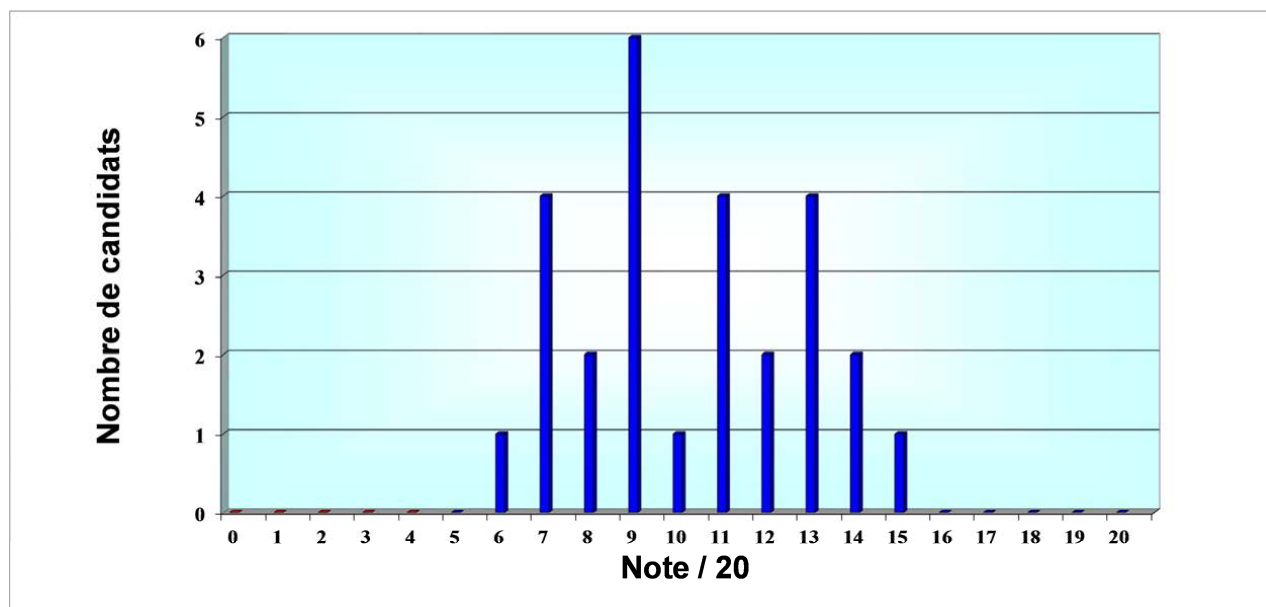
8) Épreuve d'allemand

Coefficient 8 ou coefficient 4 (en langue facultative)

Rapport de l'examineur : Monsieur Rainer POHL

Répartition des notes

- Nombre de candidats interrogés : **27**
- Note maximale obtenue : **15 / 20**
- Note minimale obtenue : **06 / 20**
- Moyenne : **10,26 / 20**



Commentaires sur la session 2019

Alors que le nombre de candidats germanistes en section littéraire a augmenté cette année pour passer de 20 à 27, la moyenne générale en allemand a légèrement baissé pour s'établir à 10,26. Notons aussi que la meilleure note obtenue est de 15/20, en baisse d'un point. Contrairement à l'année précédente, les deux candidats en allemand langue facultative n'ont pas su convaincre. Un seul sujet avait pour support un reportage vidéo. Les trois candidats passant sur ce sujet n'ont pas rencontré de problèmes particuliers avec le support audiovisuel.

Beaucoup de candidats s'étaient préparés avec sérieux. Le jury a ainsi été ravi d'entendre des résumés synthétiques et des commentaires structurés dans une langue assez fluide permettant le développement d'une réflexion personnelle nuancée.

De nombreux candidats ont su profiter des connaissances de leurs cours de civilisation allemande pour enrichir leur commentaire de références culturelles intéressantes. Néanmoins, produire des connaissances sans lien évident avec le texte à expliquer ou avec le fil rouge du commentaire peut s'avérer maladroit, voire contre-productif.

Au vu des prestations de cette session, on peut constater que tous les candidats n'ont sans doute pas consacré un temps suffisant pour développer leurs compétences à l'expression orale tout au long de

leurs années de préparation. Plusieurs candidats ont commis des erreurs de langue grossières, certains n'étaient pas en mesure de communiquer convenablement. Ainsi, il est inquiétant de constater que 13 sur 27 candidats ont dû se contenter d'un résultat inférieur à 10/20.

Une prestation orale en langue étrangère ressemble à plusieurs titres à l'interprétation d'un morceau de musique : dès lors que les désinences sont erronées ou absentes, si la syntaxe est malmenée, le lexique approximatif ou la prononciation déconcertante, c'est toute l'harmonie et le rythme de la langue qui en pâtissent. On finit par ne plus comprendre au bout de quelques phrases. Et cela est arrivé à plusieurs candidats qui avaient, certes, beaucoup de choses à dire, mais qui n'arrivaient pas à communiquer dans une langue adéquate, intelligible.

Les bonnes prestations orales ont été, en revanche, parfaitement compréhensibles et surtout agréables à entendre. Certains candidats, un peu plus faibles en allemand, ont su trouver une rhétorique et une gestuelle appropriées pour se montrer convaincants et capables de communiquer avec l'examineur. Il est vrai qu'une épreuve orale est aussi un exercice rhétorique très particulier où la personnalité du candidat et sa force de conviction sont des leviers non négligeables.

Conclusion et conseils aux futurs candidats

Pour se préparer au travail avec un document audio ou vidéo, il est possible de se référer aux sites de presse et de radio-télévision (notamment ARD et ZDF : 'Mediathek'). Une source particulièrement intéressante est la série « Video-Thema » sur Deutsche Welle où l'on peut visionner et télécharger les reportages récents, mais également ceux des années précédentes. Tout comme la lecture, une écoute régulière de ces reportages s'avère un moyen efficace non seulement pour suivre l'évolution des enjeux sociétaux, mais aussi pour entendre un allemand de qualité et se familiariser avec la prosodie de la langue allemande contemporaine.

Inutile de dresser ici une liste des erreurs observées lors des oraux de cette année, une telle liste ne vous permettrait pas forcément d'améliorer votre niveau de langue. Essayez plutôt de bien profiter des conseils prodigués par vos professeurs en cours et plus particulièrement par vos khôlleurs. Demandez-leur de vous indiquer les moyens d'améliorer votre prononciation et votre façon de formuler, et vérifiez bien auprès d'eux si vous parvenez à progresser. Il va de soi que la prise de parole spontanée en cours est une pratique indispensable pour gagner en confiance et se sentir à l'aise dans une langue vivante.

Un moyen particulièrement efficace pour progresser en allemand est la lecture en autonomie de textes fictionnels ou non-fictionnels. Consacrer des moments bien identifiés de la semaine à la lecture d'un journal papier peut s'avérer un rituel précieux. Pendant les vacances scolaires, vous pourrez lire des nouvelles, voire un court roman « hors programme ». Pour choisir ces textes littéraires, suivez les conseils de vos enseignants, de vos amis germanophones ou camarades français, ou encore ceux de votre libraire.

La plupart des prestations orales ont été bien structurées. Mais faut-il pour autant considérer que tous les articles de presse se décomposent en trois parties ? Ou bien annoncer un commentaire... en trois parties ? Cela peut paraître scolaire et nuire à l'originalité de votre présentation.

Les candidats disposent d'environ 15 minutes pour exposer (résumer et commenter) sans que l'examineur n'intervienne. Une horloge leur permet de vérifier le temps. Or, un candidat a cru bon de terminer son exposé au bout de sept minutes seulement – mal lui en a pris. En revanche, l'examineur demandera au candidat de terminer par une phrase de conclusion si le temps imparti est clairement dépassé, afin de conserver quelques minutes pour l'entretien.

Autre maladresse observée chez certains candidats : un commentaire complètement déconnecté de la thématique du texte à expliquer. Ces candidats, probablement peu inspirés par le texte de l'épreuve, ont préféré présenter des connaissances bien apprises, mais ont oublié de créer par une transition appropriée un lien entre le résumé du texte et le commentaire : sinon, le document à expliquer devient un « prétexte ».

Pour une bonne épreuve orale, il s'agit de convaincre l'examineur par la qualité de votre allemand. Dans votre commentaire, la justesse de vos réflexions et une approche personnelle seront appréciées. Pensez à soigner votre conclusion : une dernière phrase bien formulée sert de passerelle à l'échange avec l'examineur.

Dans cet échange, votre personnalité comptera pour beaucoup : n'ayez pas peur de défendre vos convictions bien argumentées pour ouvrir sur une véritable discussion.

Documents donnés

Les candidats se sont vu proposer des articles de la presse germanophone recouvrant des thèmes de société tels que les abus sexuels au sein de l'Eglise catholique, les discussions visant à limiter la vitesse sur les autoroutes allemandes ou encore le problème du logement étudiant.

Si plusieurs articles ont été raccourcis pour respecter la limite réglementaire, aucun n'a été retravaillé, afin de garder l'authenticité de la langue du document. Les aides lexicales ont été peu nombreuses et réservées à des notions techniques ou rares.

A Sujet vidéo

„Klimanotstand“ ARD 3.5.2019

B Sujets-texte en allemand langue obligatoire LV2

"Diese Bluttests sind nicht das Ende, sie sind der Anfang", *Süddeutsche Zeitung* 10/04/2019

„Das sind die Forderungen der ‘Fridays for Future’-Demonstranten“, *Der Spiegel* 08/04/2019

„Leben im Hotel Mama wird bei Studenten ganz normal“, *Die Welt* 21/01/2019

„Kardinal Marx sieht ‘einen Wendepunkt für die Kirche’“, *Deutsche Welle* 24/09/2018

„Vom wundersamen Krieg gegen das Auto“, *Deutsche Welle* 24/10/2018

„Die Vier ist die neue Sechs“, *Die Welt* 09/01/2019

„Museumsshops und die Kunst“, *Der Tagesspiegel* 16/12/2017

„Verbände fordern Tempolimit“, *ARD* 11/04/2019

„West-Grün, Ost-Blau“, *Berliner Zeitung* 01.11.2018

C Sujets-texte en allemand langue facultative

„Die Einweg-Tüte muss verboten werden“, *Süddeutsche Zeitung* 10.5.2019

„Erfolgsgeschichte: vom Flüchtlingskind zur Unternehmerin“, *Deutsche Welle*, 12.09.2018

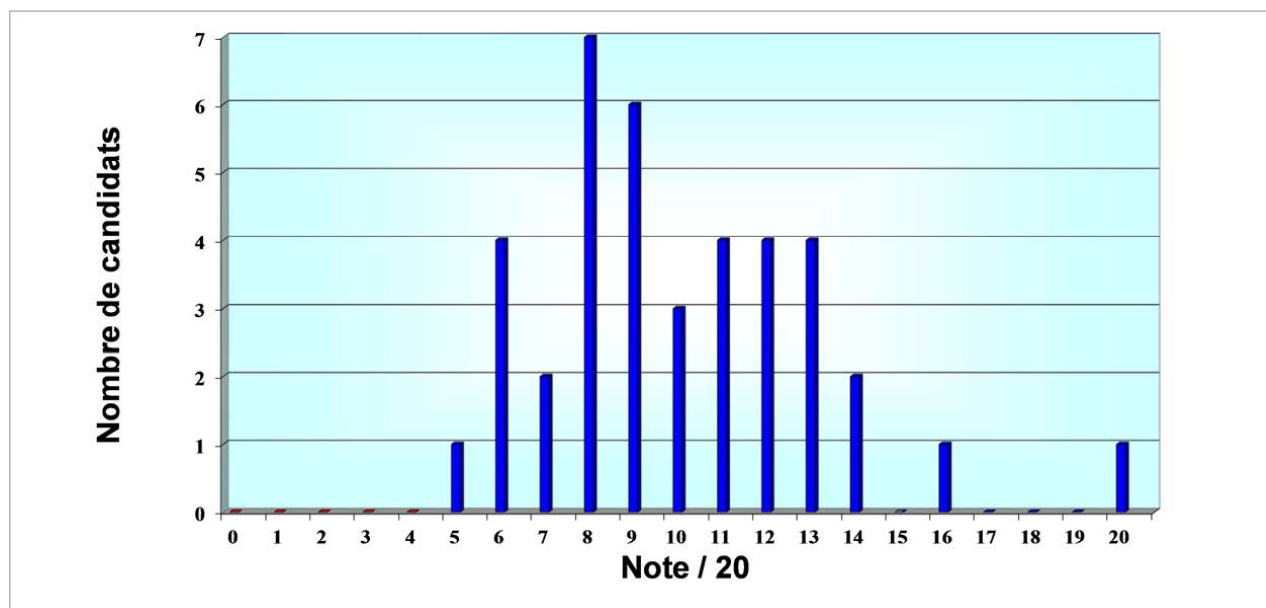
9) Épreuve d'espagnol

Coefficient 8 ou coefficient 4 (en langue facultative)

Rapport de l'examineur : Madame Anaël ARTUS

Répartition des notes

- Nombre de candidats interrogés : **39**
- Note maximale obtenue : **20 / 20**
- Note minimale obtenue : **05 / 20**
- Moyenne : **10,03 / 20**



Commentaires sur la session 2019

Le niveau des candidats ayant passé la session 2019 du concours était très hétérogène. La meilleure note (20) correspond à une prestation extrêmement riche tant sur le fond que sur la forme. L'élève a su montrer les connaissances qu'il avait sur le sujet donné dans un espagnol dépourvu de fautes et riche en vocabulaire tout en menant une véritable analyse. Il a également répondu aux questions posées de manière pertinente dans la deuxième partie de l'épreuve.

Les erreurs méthodologiques des élèves ont été courantes : trop nombreux ont été les élèves qui n'ont pas distingué le résumé et l'analyse, fusionnant les deux et se contentant de paraphraser le texte, ce qui ne correspond pas au format de l'épreuve.

Les erreurs de langue ont également été trop courantes à l'image des sessions précédentes.

Il convient donc de faire un rappel sur ces précédents points.

Concernant la langue

Au cours des deux années de préparation du concours, les candidats se doivent d'acquérir un solide niveau de langue. Or, il est regrettable de constater que trop nombreux sont les candidats et candidates qui font des fautes de conjugaison basiques telles que « ~~defende~~ » au lieu de « defiende » ou « ~~poderia~~ » au lieu de « podría », « ~~decie~~ » au lieu de dijo ou encore « sabe » au lieu de « sé ».

L'emploi de certains temps doit être revu : ainsi, le passé simple est trop peu souvent utilisé, il ne peut être remplacé par l'imparfait de l'indicatif à tout va. Veillez également à revoir les emplois du

subjonctif : trop de « para que » ont été suivis malencontreusement de l'indicatif. La concordance des temps doit être appliquée.

En ce qui concerne le vocabulaire, des mots courants sont trop souvent « écorchés » ou inventés. En outre, les confusions de genre sont pléthoriques.

La distinction entre Ser et Estar est également un point d'achoppement pour les candidats. Il convient de réviser absolument leurs emplois au cours des deux années de préparation.

Concernant la méthode

Elle comprend, dans un premier temps, une explication en espagnol portant sur un texte journalistique, un extrait audio ou une vidéo.

Cette explication doit contenir un résumé et une analyse qui doivent être clairement distincts. En aucun cas il ne s'agira d'analyser le texte comme un commentaire littéraire. Cette explication doit être structurée et implique une introduction dans laquelle le candidat annonce la problématique et le plan de l'explication, avant de passer au résumé et à l'analyse. Le cheminement intellectuel débouchera, bien sûr, sur une conclusion qui ne sera pas une répétition des idées déjà énoncées mais une ouverture du débat.

Les élèves doivent s'aguerrir à porter un regard analytique sur les sujets donnés car trop nombreuses sont les analyses qui se contentent de paraphraser le sujet et qui ne correspondent donc pas à l'exercice. Qui plus est, vous veillerez à faire une analyse plus longue que le résumé.

La seconde partie de l'épreuve consiste en un entretien avec le candidat afin d'approfondir l'explication qu'il a faite et de vérifier ses connaissances linguistiques ainsi que culturelles. Veillez à adopter une posture communicative et à bien répondre aux questions posées.

Concernant les connaissances culturelles

Cette année, les candidats avaient globalement une bonne connaissance civilisationnelle. Beaucoup n'ont pas été déroutés par les sujets d'actualité et semblaient les maîtriser. Malgré cela, certains n'ont pas hésité à affirmer que l'Espagne est actuellement un État catholique quand d'autres ont confondu l'actualité argentine et la colombienne, ce qui dénote une vaste méconnaissance du monde hispanique.

Conclusion et conseils aux futurs candidats

Afin de briller le jour de l'épreuve orale, les candidats doivent la préparer durant les deux années qui précèdent l'épreuve car c'est un travail de longue haleine tant sur la langue que sur les connaissances. Il est vivement conseillé de faire des fiches des principaux points d'actualité et historiques sur les pays hispanophones et de suivre l'actualité au quotidien (par le biais des journaux, de la radio, de la télévision). Une pratique régulière de l'expression orale en espagnol semble nécessaire afin de s'habituer à conjuguer et à avoir recours à un vocabulaire et à des structures variées sans tomber dans l'écueil des fautes constantes. Des fiches sur le vocabulaire, les structures de phrases ainsi que les structures grammaticales peuvent également être faites par les candidats afin de s'y préparer au mieux.

Documents donnés

“Nayib Bukele encara la memoria histórica de El Salvador”, El Pacarlos Salinas Maldonado, *El País*, 2/06/2019

“Evo Morales va por el cuarto mandato en su votación más compleja”, Rubén Guillemí, *La Nación*, 2/06/2019

“Sudamérica entierra a la Unasur de Chávez, Kirchner y Lula”, *El País*, 22/03/2019

“México: el violento país que AMLO no tiene bajo control”, José Luis Pardo Veiras, *The New York Times*, 12/05/2019

“El Supremo paraliza la exhumación de Franco del Valle de los Caídos”, Raúl Rejón, Iñigo Sáenz de Ugarte, *El diario.es*, 4/06/2019

. “El Gobierno amplía por decreto ley el permiso de paternidad a 16 semanas”, Manuel V Gómez, Pilar Álvarez, Cecilia Jan, *El País*, 2/03/2019

“El suplicio de las hondureñas por la ilegalización del aborto”, Carlos Salinas Maldonado, *El País*, 6/06/2019

“El Grupo de Lima pide ayuda a Cuba para hallar una solución a la crisis venezolana”, *El País*, 4/05/2019

“Merecido se lo tienen”, Antonio Ortuño, *El País*, 13/05/2019

Familiares de víctimas y diputados españoles acuden a Argentina para “mover conciencias” contra el franquismo”, *El diario.es*, 05/06/2019

Los independentistas catalanes saldrán para jurar como legisladores y volverán a la cárcel, Silvia Pisani, *La Nación*, 15/05/2019

América Latina y el Caribe, frente a una crisis migratoria sin precedentes, Axel Van Trotsenburg, *El País*, 29/03/2019

Rostros 8 M Michelle Bachelet, la mujer que defiende los rostros humanos en el mundo, Agencia EFE

Corte Constitucional aprueba matrimonio civil igualitario, Telesur

10) Épreuve d'italien

Coefficient 8 ou coefficient 4 (en langue facultative)

Rapport de l'examineur : Madame Fiorenza DONELLA

Répartition des notes

Nombre de candidats interrogés : 2

Les deux candidats ont obtenu la note de 15 / 20.

Commentaires sur la session 2019

Les deux candidats ont bien respecté les consignes des temps impartis pour la présentation du document proposé, un article de presse, et pour son analyse. Ils ont compris l'article et ont proposé des éléments pour mettre en évidence la problématique, certains plus pertinents, d'autres un peu trop généraux. En tout cas les candidats ont montré leur connaissance de plusieurs éléments courants de l'actualité et de l'histoire italienne, ce qui a été apprécié. Le niveau de langue était, dans l'ensemble, correct et les candidats ont montré une capacité d'autocorrection.

Les candidats ont bien introduit le document proposé, en citant la source et en annonçant un plan de présentation.

Le compte-rendu du document a été effectué de façon linéaire ou de façon plus thématique, les deux étant pertinentes.

Les connaissances apportées sur l'actualité récente de l'Italie étaient appréciables et ont pu être réinvesties de manière judicieuse sur la problématique de l'article, qui pouvait ouvrir à plusieurs interprétations et commentaires. Certaines références à la civilisation italienne et à l'histoire italienne de l'après-guerre étaient pertinentes pour le commentaire, d'autres ont semblé trop génériques.

Au niveau de la correction de la langue, on a remarqué l'effort des candidats pour parler avec fluidité, avec un vocabulaire approprié et avec une prononciation correcte. On a remarqué aussi des efforts d'autocorrection appréciables.

Quelques fautes de calque concernant quelques éléments de lexique communs pourraient être évitées, par exemple :

stoppare au lieu de *fermare*

i bambi au lieu de *i bambini* / *i bimbi*

la proposizione au lieu de *la proposta*

elire au lieu de *eleggere*

Conclusion et conseils aux futurs candidats

Pensez à suivre l'actualité italienne dans la presse, à la télévision, en plus d'avoir une formation générale sur les aspects historiques, économiques et sociologiques de la civilisation italienne à travers les livres disponibles dans le commerce, destinés aux étudiants des universités ou aux élèves de classe préparatoire. Entraînez-vous à écouter et à comprendre à travers les documents proposés par la presse sur Internet, à travers le site Audiolingua et par tout autre moyen qui permette le contact avec la langue orale (film, émissions culturelles...). Pensez à revoir le lexique à travers un lexique thématique (plusieurs sont proposés chez les libraires) et à consulter un texte de grammaire adapté pour revoir les éléments de base de la langue.

Document donné

« Deputate mamme in rivolta : solo 3 posti al nido della Camera », *la Repubblica*, 14 marzo 19

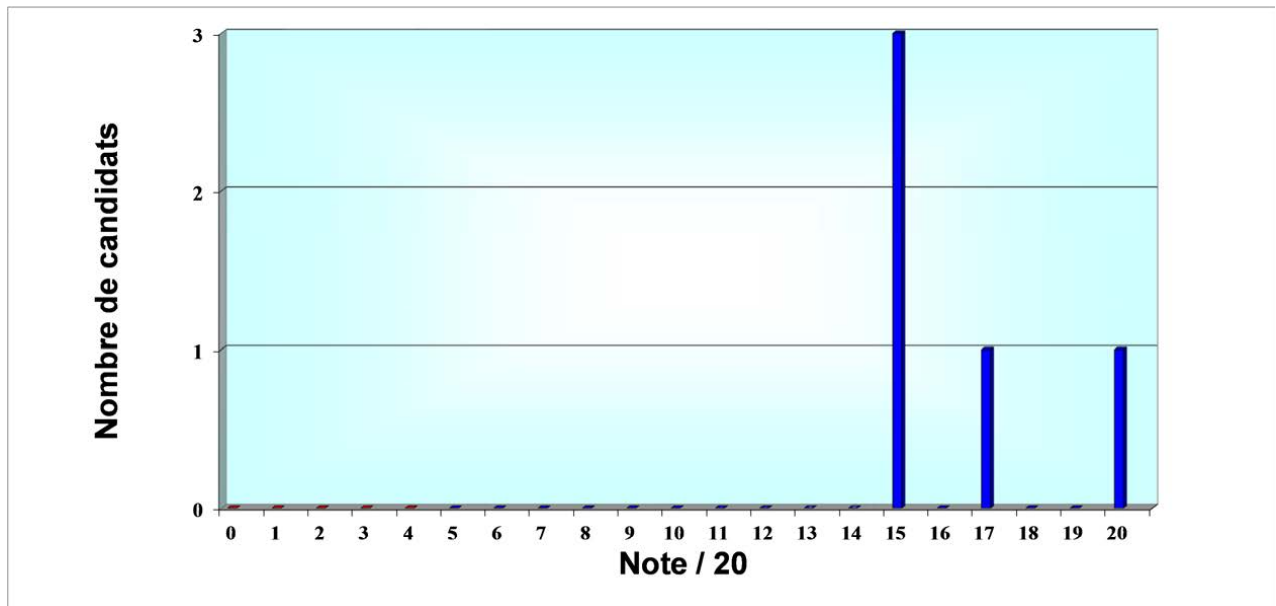
11) Épreuve d'arabe moderne

Coefficient 8 ou coefficient 4 (en langue facultative)

Rapport de l'examineur : Monsieur Youssef ALHAMADAH

Répartition des notes

- Nombre de candidats interrogés : 5
- Note maximale obtenue : 20 / 20
- Note minimale obtenue : 15 / 20
- Moyenne : 16,4 / 20



Commentaires sur la session 2019

Le jury a constaté avec grande satisfaction que le niveau général, eu égard au niveau escompté sur l'échelle du *CECRL*, a été très bon et frisait parfois l'excellence. Les candidats ont tiré grand profit des rapports des années précédentes et se sont préparés en conséquence. Ils ont respecté le format du concours et ont produit des prestations conformes à ce qui est attendu d'eux.

Certes, certains candidats ont rencontré quelques difficultés lors de la première partie relative à *l'explication du texte*. Nonobstant, tous les candidats ont fourni des efforts remarquables afin de tirer le plus d'informations possibles des documents proposés. Ces efforts et cette application ont eu des répercussions positives sur la seconde partie de l'épreuve, *entretien*, mieux gérée et mieux réussie par les candidats.

Concernant le volet linguistique, les candidats ont fait preuve globalement d'une maîtrise linguistique honorable que ce soit au niveau de la prononciation ou au niveau de la syntaxe. En revanche, le jury a constaté des difficultés dans les choix lexicaux des candidats, parfois imprécis et approximatifs. Il n'y a qu'un seul candidat qui a pu s'exprimer avec grande fluidité en utilisant un éventail varié et foisonnant de termes et d'expressions appropriés. Mais, il convient de préciser que ce candidat est presque arabophone et s'appuie sur une formation antérieure solide qui va largement au-delà du niveau A2.

Conclusion et conseils aux futurs candidats

Le jury ne peut qu'encourager les futurs candidats à persévérer dans la voie frayée par l'actuelle promotion de la session 2019 : efforts soutenus pour comprendre les documents et les analyser avec rigueur et précision.

Il ne peut que recommander vivement la nécessité pour les candidats d'enrichir et d'étoffer leur lexique à travers la lecture et la confrontation avec l'univers arabophone à travers les différents médias.

Il préconise, enfin, l'urgence de travailler encore plus la prononciation de certaines lettres, notamment les gutturales, de maîtriser la conjugaison des verbes irréguliers tels que : زار/ يزور، رأى/ / يرى , de s'entraîner à manier avec aisance, en réception et en production, les termes interrogatifs : من ، أين أخذَ هذا النص؟ / أين ظهر هذا النص؟ / متى كُتِبَ هذا النص؟ , et de se familiariser à utiliser les dates, chiffres et noms des mois, de manière plus spontanée.

Documents donnés

- « 28 artistes internationaux font don de leurs œuvres pour la restauration de Notre-Dame de Paris » tiré du journal *al-Hayat* du 9 juin 2019.
- « Une journée environnementale pour nettoyer la côte libanaise, de al-'Abda au Nord à al-Naqûra au Sud » tiré du journal *al-Hayat* du 9 juin 2019.

12) Épreuve de chinois

Coefficient 8 ou coefficient 4 (en langue facultative)

Rapport de l'examineur : Madame Hsiao Yuan FLEURY

Commentaires sur la session 2019

Il n'y a eu cette année aucun candidat à l'oral pour le concours littéraire. Les futurs candidats peuvent donc utilement consulter le *Rapport du Jury* de la session 2019 du concours « sciences économiques et sociales » pour trouver les meilleurs conseils.

13) Épreuve de russe

Coefficient 8 ou coefficient 4 (langue facultative)

Rapport de l'examineur : Madame Alliot-Erastov

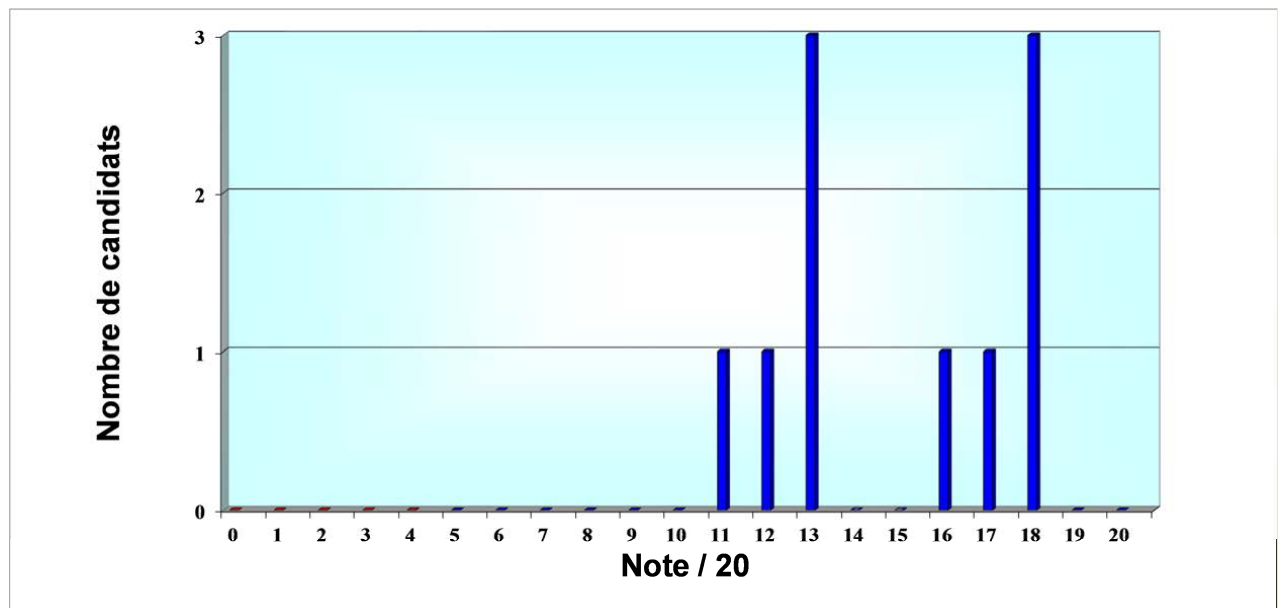
Répartition des notes

-Nombre de candidats interrogés : **9** en LF, **1** en LV2

-Note maximale obtenue : **18 / 20**

-Note minimale obtenue : **11 / 20**

-Moyenne : **14,9 / 20**



Commentaires sur la session 2019

Préparée en 30 minutes, l'épreuve de russe, d'une durée globale de 25 minutes, se compose d'un exposé de 15 minutes, basée sur un texte tiré d'un article de presse russophone, et d'un entretien de 10 minutes. La durée d'entretien est impérative en russe LV2, elle n'est qu'indicative en russe langue facultative. Les sujets des documents proposés abordent des questions d'actualité, de société ou d'histoire récente de la Russie. Les textes sont rédigés dans une langue claire et abordable pour les candidats (niveau A2 en russe facultatif, niveau B1 en russe LV2).

Les thèmes abordés cette année :

- le devenir des engagés volontaires en Crimée
- le bizutage au sein de l'armée russe
- les couples mixtes en Fédération de Russie
- Staline et la période stalinienne

L'ensemble des candidats a fait preuve de bonne compréhension globale des textes proposés. Cependant, la maîtrise des structures simples de la langue russe a fait défaut à certains candidats, rattrapés heureusement par une excellente capacité de communication et la connaissance de la zone géographique.

Par ailleurs, la brillante prestation des meilleurs candidats (le candidat de russe LV2 ainsi que les quatre meilleurs candidats de russe facultatif), en dépassant le cadre d'un simple compte-rendu, a su déboucher sur un échange authentique concernant les problématiques abordées par les articles.

Compte tenu de la particularité de l'écriture russe, la lecture d'un bref fragment du texte peut être demandée au candidat : c'est l'occasion de montrer la bonne maîtrise de l'alphabet cyrillique, particulièrement pour les candidats passant l'épreuve facultative.

Conclusion et conseils aux futurs candidats

Le russe étant une langue à déclinaison, il convient au candidat de montrer la bonne compréhension de cette particularité linguistique. Il vaut mieux se tromper sur le cas à employer plutôt que de se contenter de laisser les mots au nominatif (réservé au sujet ou à l'attribut du sujet), au risque d'aboutir à une phrase incompréhensible pour l'interlocuteur.

Pour conclure, une bonne connaissance de la zone géographique comprenant la Fédération de Russie et l'espace limitrophe, ainsi que l'intérêt pour l'actualité russe semblent indispensables pour une bonne réussite à l'épreuve de russe LV2 ou russe langue facultative.

Documents donnés

Des articles adaptés, tirés de *Novaya Gazeta*, *Argumenty i Fakty*, *Meduza*.

14) Épreuves sportives

Coefficient 10

Explicitation de l'épreuve

Les épreuves sportives des concours, le barème et les conditions d'exécution de ces épreuves sont principalement prévus par l'arrêté du 24 novembre 1998 modifié précité.

La moyenne des épreuves de sport, qui est calculée sur 20, est affectée d'un coefficient de 10.

Une moyenne aux épreuves sportives inférieure ou égale à 6 est éliminatoire.

Tous les candidats évoluent dans les mêmes conditions et aux mêmes horaires.

Ils enchaînent les épreuves dans l'ordre suivant :

- tractions ;
- abdominaux ;
- 50 m nage libre ;
- 50 m vitesse sur piste ;
- 3 000 m sur piste.

Les épreuves de tractions et d'abdominaux sont notées sur 10. Les points ainsi obtenus s'additionnent pour fournir une note sur 20.

Les candidats doivent effectuer les épreuves sportives conformément à l'arrêté précité. Les épreuves de natation et du 50 m sur piste sont régies par les textes des fédérations sportives correspondantes. Le bureau concours et les moniteurs de sport font le maximum pour éviter les faux départs lors de ces deux épreuves de vitesse afin d'éviter une note non représentative de la valeur du candidat.

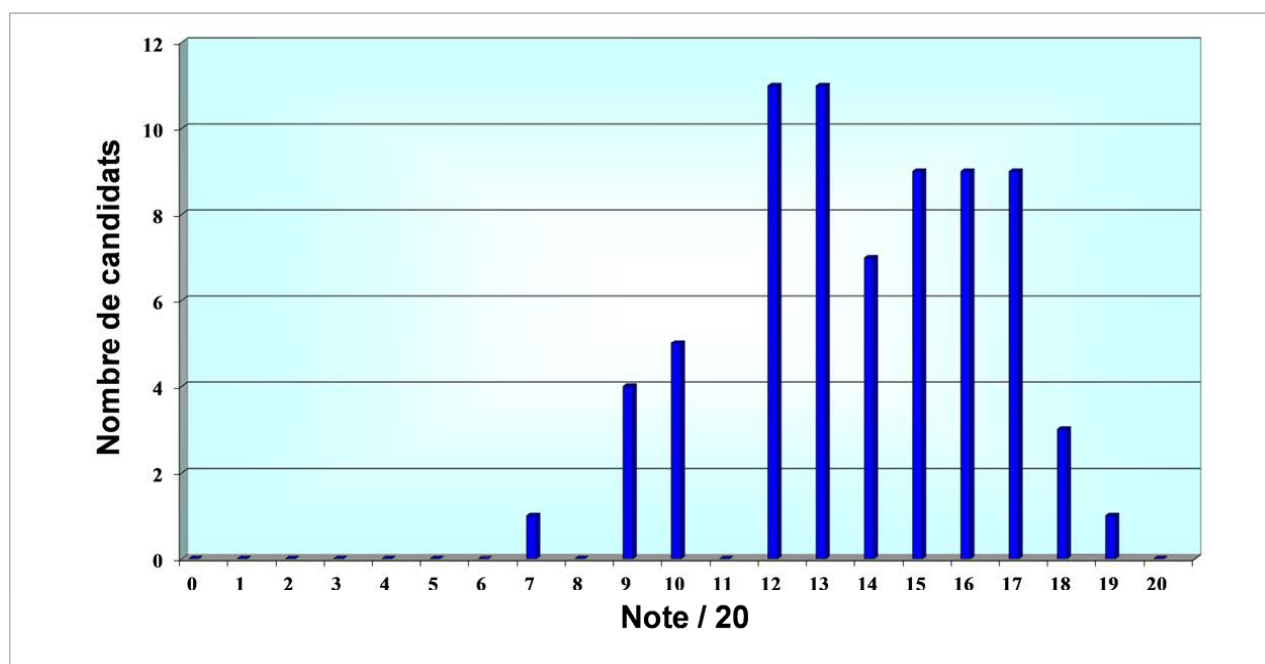
Tout candidat qui, pour une raison quelconque, est contraint d'interrompre les épreuves sportives peut être, sur décision du président du jury, autorisé à effectuer ces épreuves avec une autre série du *même* concours. Il doit alors passer la totalité des épreuves sportives.

Les candidats, ayant effectué ces épreuves, la même année, dans le cadre de l'un des concours prévus par l'arrêté du 24 novembre 1998 modifié précité, peuvent faire valoir un relevé de performances. Ce relevé est à produire *avant* l'exécution des épreuves sportives du concours considéré.

Rapport de l'examineur : Capitaine Gilles NOISETTE et une équipe de moniteurs d'entraînement physique, militaire et sportif (EPMS).

Répartition des notes

- Nombre de candidats interrogés : **70**
- Moyenne maximale obtenue : **19 / 20**
- Moyenne minimale obtenue : **7 / 20**
- Moyenne : **13,87 / 20**



Commentaires sur la session 2019

70 candidats ont réalisé les épreuves sportives : 58 garçons et 12 filles.

Ils sont apparus motivés et bien préparés physiquement. La moyenne générale (13,87) révèle un bon niveau d'ensemble.

Les épreuves sportives imposées réclament des qualités physiques aussi diverses que complémentaires et permettent de vérifier l'aptitude physique du candidat à assumer un emploi d'officier. En effet, toutes les qualités de force physique, de course au seuil, de vitesse sur piste ou en natation et la volonté de se surpasser doivent ici être exploitées au mieux.

Nous constatons un bon niveau physique et une très bonne préparation technique des candidats CPGE des lycées militaires et aussi, à part quelques exceptions, des candidats issus des lycées civils qui ont bien étudié le règlement de chaque épreuve et s'y préparent sérieusement.

Le candidat, pour être autorisé à participer aux épreuves sportives, doit impérativement présenter :

- un certificat médical délivré par un médecin des armées datant de moins d'un an et mentionnant l'aptitude à subir les épreuves sportives

ou

- un certificat médical (selon le modèle figurant en annexe de l'arrêté du 24 novembre 1998 et en annexe III de ce rapport) délivré par un médecin civil de son choix mentionnant l'aptitude à subir les épreuves sportives et datant de moins d'un an.

Il est rappelé aux candidats qu'ils doivent s'assurer, avant de quitter le praticien, que *toutes les mentions utiles* sont bien renseignées et que le tampon et la signature du praticien sont apposés, autorisant le candidat à subir les épreuves sportives.

Tout oubli est préjudiciable pour le candidat qui ne pourra effectuer les épreuves sportives et sera donc éliminé du concours. Il n'y a pas de mesure dérogatoire !

Par ailleurs, pour pallier l'oubli du document, il est préconisé de le scanner et de le conserver en mémoire du téléphone portable.

Pour la deuxième année les épreuves sportives ont été effectuées en matinée. Ce créneau est idéal pour les candidats qui peuvent parfaitement enchaîner les tests et évite les trop fortes chaleurs et les orages de fin de journée prévisibles à cette période.

Si aucun candidat n'a pu obtenir une moyenne de 20, il faut souligner qu'ils sont 13 à avoir eu une note supérieure ou égale à 17/20. Ces moyennes montrent le sérieux avec lequel ils se sont préparés physiquement et leur bon niveau foncier.

Il faut mentionner notamment la bonne préparation des candidates de la session 2019. On constate ainsi une nette amélioration de leurs résultats à l'épreuve des tractions ; avec une bonne préparation, elles obtiennent d'excellents résultats (soit 5 répétitions) ; 66 % d'entre elles ont obtenu 10/10. Pour les abdominaux, les moyennes sont quasi équivalentes : 9,48 pour les hommes et 9,67 pour les femmes.

Les moniteurs rappellent systématiquement aux candidats les ordres de départ pour la natation et le 50 m piste afin d'éviter les faux départs et la note de zéro. Cette partie du règlement pour ces deux épreuves n'est pas toujours maîtrisée.

Pour les tractions, il est intéressant d'apporter quelques précisions sur les conditions de réalisation du mouvement. En effet, quelques candidats ont demandé la possibilité de les exécuter en style cross-fit - ondulations et balancements du corps sous une forme rapide et continue pour utiliser l'élasticité de la barre. Ce style n'est pas validé, car il se rapproche plus d'un mouvement de gymnastique bien maîtrisé avec ouverture et fermeture du corps que de réelles qualités des membres supérieurs.

Si le règlement du concours autorise les chaussures à pointes, seules les pointes ne dépassant pas 6 mm sont admises.

Conclusion et conseils aux futurs candidats

Les épreuves sportives du concours d'admission sont exigeantes moralement et physiquement. Cette épreuve, affectée d'un coefficient de 10/54 aux tests d'admission ne peut être négligée. Il faut arriver préparé, en bonne condition physique et être conscient des objectifs à atteindre. Il est donc impératif de s'entraîner régulièrement en intégrant dès le départ les protocoles afin de ne pas découvrir les subtilités techniques de l'épreuve le jour du concours.

Afin de leur éviter un stress inutile avant le début du concours, il est rappelé aux candidats qu'ils doivent faire l'effort de se présenter lors de la chaîne d'accueil avec un certificat médical conforme *et dûment renseigné*.⁴

⁴ Voir les annexes II et III à ce rapport qui fournissent les deux types de certificat médical.

15) Le concours littéraire de la session 2020

À partir de la session 2020, le concours littéraire d'admission à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr se référera au *corpus* de textes suivant :

- le décret n° 2008-940 du 12 septembre 2008 modifié (statut du corps des officiers des armes de l'armée de terre) ;
- l'arrêté du 13 septembre 2018 relatif aux concours d'admission à l'ESM de Saint-Cyr ;
- l'instruction n° 1416/ARM/RH-AT/PRH/OFF du 10 décembre 2018 (modalités pratiques d'organisation et de déroulement) ;
- l'arrêté du 24 novembre 1998 modifié relatif aux épreuves sportives communes aux concours d'entrée aux grandes écoles militaires de recrutement d'officiers.

Le décret du 12 septembre 2008 et l'arrêté du 24 novembre 1998 contribuaient déjà à encadrer les concours de la session 2019 et des années précédentes. En revanche, l'arrêté du 13 septembre 2018 et l'instruction du 10 décembre 2018 introduisent pour le concours littéraire une évolution sensible.

À partir de la session 2020 incluse :

- les épreuves écrites d'admissibilité du concours littéraire correspondent à celles du concours d'entrée à l'ENS de Lyon/section littéraire/série sciences humaines/spécialité histoire et géographie (épreuves communes et épreuves de spécialité) ; /série langues (épreuves communes et épreuve de spécialité) ; /série lettres et arts/spécialité lettres modernes (épreuves communes et épreuve de spécialité).
Les candidats ont la possibilité de choisir une langue vivante étrangère différente de l'anglais pour l'épreuve commune de commentaire et traduction ;
- les épreuves orales d'admission sont au nombre de sept :
 - o commentaire et entretien en : anglais ; géographie ; histoire ; littérature ; philosophie ; langue ancienne *ou* langue vivante autre que l'anglais.
Si le candidat choisit « langue vivante autre que l'anglais » *et* qu'il avait choisi une langue vivante autre que l'anglais pour l'épreuve écrite commune (ou pour l'épreuve écrite commune et pour l'épreuve de spécialité), la langue choisie pour l'épreuve orale d'admission doit être la même que celle qui avait été choisie pour l'(es) épreuve(s) écrite(s). S'il avait choisi l'anglais pour l'(es) épreuve(s) écrite(s) et qu'il choisit « langue vivante autre que l'anglais » à l'épreuve orale d'admission, il sélectionne la langue de son choix parmi les sept qu'indique l'arrêté du 13 septembre 2018 ;
 - o option obligatoire à choisir entre : langue ancienne ; mathématiques ; troisième langue vivante.
- le temps de préparation de l'ensemble des épreuves est fixé à 30 mn. Cela introduit une modification sensible en géographie, histoire, littérature et philosophie (temps de préparation de 60 mn jusqu'à la session 2019 incluse). Le jury de la session 2020 en tiendra évidemment compte (choix de la longueur « plancher » pour les textes à commenter, réduction du nombre de documents à commenter, possibilité d'orienter parfois les commentaires par une consigne, adaptation des attentes).

Rappelons pour conclure que :

- une partie des épreuves orales d'admission est hors programme : anglais, langue ancienne/langue vivante autre que l'anglais, littérature et philosophie ;
- une autre partie est adossée à un programme propre au concours : langue ancienne prise en option, mathématiques prises en option⁵ ;
- enfin, l'épreuve de géographie et l'épreuve d'histoire portent sur le programme des épreuves écrites communes correspondantes (composition de géographie, composition d'histoire)⁶.

⁵ Le programme de la session 2020 est fourni par la circulaire n° 516143/ARM/RH-AT/FORM/MF/LM du 4 juillet 2018 relative aux programmes de :

- l'épreuve de langue ancienne (option obligatoire à choisir entre mathématiques, troisième langue vivante, latin et grec ancien) du concours littéraire session 2020 ;
- l'épreuve de mathématiques (option obligatoire à choisir entre mathématiques, troisième langue vivante, latin et grec ancien) du concours littéraire sessions 2019 et 2020.

La circulaire n° 516143 fait ici référence à des programmes d'enseignement de la série L que l'actuelle réforme de la voie générale du lycée va modifier à la rentrée scolaire 2019 et à la rentrée scolaire 2020 : comme les candidats au concours littéraire d'admission à l'ESM de la session 2020 ont suivi leur scolarité au lycée avant ces modifications, le programme de l'épreuve de mathématiques arrêté par la circulaire n° 516143 pour la session 2020 reste valable.

[Lien pour accéder à la circulaire n° 516143](#)

⁶ Si une session du concours littéraire *postérieure* à la session 2020 devait utiliser l'hypothèse prévue par l'arrêté du 13 septembre 2018 (2.2.3 et 2.2.4) de recourir en tout ou partie à des documents hors programme correspondant au niveau de culture générale géographique et/ou historique attendu des candidats, cela serait clairement annoncé aux candidats et aux préparateurs dans un délai optimal.

Annexe I : arrêté de désignation des jurys d'admission des concours de l'ESM

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des armées

Arrêté du 15 MAI 2019

portant désignation des membres du jury des épreuves d'admission des concours
d'admission à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr en 2019

La ministre des armées,

Vu le décret 2008-940 modifié portant statut particulier du corps des officiers des armes
de l'armée de terre ;

Vu l'arrêté du 29 mars 2016 relatif aux concours d'admission à l'École spéciale militaire
de Saint-Cyr,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont désignés membres du jury dont la compétence s'exerce pour l'admission des concours
d'admission à l'École spéciale militaire, organisés en 2019, les personnes dont les noms suivent :

Président du jury :

Monsieur l'inspecteur général de l'éducation nationale Yves PONCELET

Vice-président du jury :

Monsieur l'inspecteur général de l'éducation nationale Dominique OBERT

Officier supérieur, adjoint du président :

pour le concours en sciences économiques et sociales et le concours littéraire :

Titulaire : Lieutenant-colonel Sylviane CHEVALIER

Suppléant : Lieutenant-colonel Laurent NEISIUS

pour le concours scientifique :

Titulaire : Lieutenant-colonel Laurent NEISIUS

Suppléant : Lieutenant-colonel Sylviane CHEVALIER

Article 2

Sont également désignés membres du jury d'admission :

- **les professeurs agrégés, examinateurs dans le concours scientifique, qui pourront être répartis en groupes d'examineurs :**

Monsieur Julien AUROUET
Monsieur Erwin AUTIER
Monsieur Aymeric AUTIN
Madame Sylvie BARSU
Monsieur Alain BLANDIGNÈRES
Madame Claire BONNOIT-CHEVALIER
Madame Pauline BOULLEAUX-BINOT
Madame Sophie COURTADE-TARDIVEL
Madame Alexandra COURTEAUX
Monsieur Jean DERVIEUX
Madame Mathilde DUNOYER
Monsieur Vincent FREULON
Monsieur Cédric GAMELON
Monsieur Gérald GAUDENS
Madame Blandine GAUVIN
Monsieur Sylvain JUHEL
Monsieur Erik LACOMBE
Monsieur Pierre MAUBORGNE
Monsieur Pascal MONTFROND
Monsieur Mathieu NAVINEL
Monsieur Silvère NURIT
Madame Florence ORWAT
Monsieur Nicolas PARTRICK
Monsieur Maxime PERCIE DU SERT
Madame Maud SAVEYROUX
Madame Emmanuelle SÉBERT-CUVILLIER
Monsieur Simon STUKER
Monsieur Guillaume TOMASINI

- **les professeurs agrégés, examinateurs dans le concours littéraire :**

Madame Marie ALLIOT-ERASTOV

Madame Anaël ARTUS
Monsieur Rachid BENCHERIF-OUEDGHIRI
Madame Laure BLANC-HALÉVY
Monsieur Karim CHABANI
Monsieur Luis DA SILVA
Madame Claudia de OLIVEIRA GOMES
Madame Fiorenza DONELLA
Madame Hsiao Yuan FLEURY
Monsieur Gérald GAUDENS
Madame Axelle GUILLAUSSEAU
Monsieur Rainer POHL
Monsieur Pierre STRAGIOTTI
Monsieur Roderick-Pascal WATERS

- **les professeurs agrégés, examinateurs dans le concours en sciences économiques et sociales :**

Madame Marie ALLIOT-ERASTOV
Monsieur Vincent BAROU
Monsieur Rachid BENCHERIF-OUEDGHIRI
Monsieur Stéphane CAPDEVIELLE
Monsieur Luis DA SILVA
Madame Claudia de OLIVEIRA GOMES
Monsieur Benoît DEFOIX
Madame Fiorenza DONELLA
Monsieur Xavier ENSELME
Madame Hsiao Yuan FLEURY
Madame Marguerite GAGNEUR
Monsieur Guillaume TOMASINI
Madame Susan WALTERS-GALOPIN

Article 3

Sont également désignés pour les épreuves d'admission, examinateurs communs pour les trois concours prévus par l'article 16 de l'arrêté de référence, d'une part, les professeurs nommés à l'article 2 du présent arrêté pour les concours dans lesquels ils n'ont pas déjà été désignés, et d'autre part, les professeurs agrégés dont les noms suivent :

Monsieur Youssef ALHAMADAH

Madame Anaël ARTUS
Monsieur Hadrien BAINIER
Monsieur Vincent BAROU
Madame Célia CARCHEREUX
Monsieur Clément DEBLIECK
Monsieur Benoît DEFOIX
Monsieur Daniel DIDIER
Monsieur Fabrice DULÉRY
Madame Anne FILLON
Madame Marguerite GAGNEUR
Monsieur Olivier GOLLIARD
Madame Hélène HARGUINDEGUY
Monsieur Sébastien HÉMON
Madame Nelly LE NAOUR
Madame Hélène MONIN-SOYER
Madame Clara MORESSA
Madame Gabrielle NAPOLI
Monsieur Rainer POHL
Madame Françoise QUÉDILLAC
Madame Emmanuelle ROUSSET
Monsieur Nicolas SCHOENENWALD

Article 4

Le directeur des ressources humaines de l'armée de Terre est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le **15 MAI 2019**



Florence PARLY

Annexe II : modèle de certificat médical militaire

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE
SERVICE DE SANTÉ DES ARMÉES

Imprimé n° 620-4*/12
Instruction n°
1700/DEF/DCSSA/PC/MA
du 31 juillet 2014
Format A4.

CERTIFICAT MÉDICO-ADMINISTRATIF D'APTITUDE INITIALE

NOM : _____ Prénom : _____ Sexe : _____
Né(e) le : ____ / ____ / ____
Demeurant à : _____
Identifiant défense : _____

S	I	G	Y	C	O	P

L'intéressé(e) ne présente ce jour aucun signe clinique apparent contre-indiquant la pratique des épreuves physiques et sportives préalables à l'engagement ou l'admission en école, ainsi qu'à l'entraînement physique militaire et sportif :

OUI NON à titre temporaire NON à titre définitif

A/ ENGAGEMENT - VOLONTARIAT - PRÉPARATION MILITAIRE (2)	Conclusion médicale (à indiquer en toutes lettres dans la case correspondante)		
	Apte	Inapte	Inapte temporaire – Durée
Aptitude générale au service ⁽³⁾ :			
Aptitude à la spécialité ⁽⁴⁾ :			
Aptitude à la spécialité ⁽⁴⁾ :			
Aptitude à la spécialité ⁽⁴⁾ :			
Aptitude au parachutisme militaire ⁽⁵⁾ :			
Aptitude à servir OM et OPEX			

B/ ADMISSION DANS LES ÉCOLES ET LYCÉES MILITAIRES	Conclusion médicale (à indiquer en toutes lettres dans la case correspondante)		
	Apte	Inapte	Inapte temporaire (durée)
École ⁽⁶⁾			
École			
École			

Ce certificat est valable un an si l'intéressé(e) n'est pas recruté(e).

L'inaptitude à l'engagement résulte d'un motif non médical, dans le respect des textes régissant l'aptitude, propres à chaque armée, direction ou service.

A (lieu) _____ Le (date) ____ / ____ / ____
Le médecin⁽⁷⁾ _____

Signature & cachet du médecin

- (1) En cas d'inaptitude, le profil médical SIGYCOP ne doit pas apparaître et la grille doit être barrée.
(2) Rayer les mentions inutiles
(3) Intègre également l'aptitude à servir dans la marine
(4) Préciser la spécialité pour laquelle l'aptitude médicale doit être définie.
(5) Sous réserve des résultats des examens d'imagerie réglementaire.
(6) Compléter l'identification des écoles postulées.
(7) Nom, prénom, grade, fonction, affectation, signature du médecin examinateur.

Annexe III : modèle de certificat médical civil

ANNEXE.
CERTIFICAT MÉDICAL D'APTITUDE À LA PRATIQUE DES ÉPREUVES SPORTIVES DES
CONCOURS D'ADMISSION DANS LES GRANDES ÉCOLES MILITAIRES.

(Modifié : arrêté du 18/11/2010).

Je soussigné, docteur

Après avoir examiné :

Nom :

Prénom :

Né(e) le :

Candidat(e) au concours d'admission à :

- l'École de l'air (1) ;
- l'École navale (1) ;
- l'École spéciale militaire (1),

certifie que ce(tte) candidat(e) ne présente pas de contre-indication à subir sans restriction les épreuves sportives décrites ci-dessous obligatoires pour les concours d'admission à ces écoles :

- 50 mètres nage libre, en piscine, départ plongé ou sauté des plots de départ ;
- tractions et d'abdominaux ;
- course de vitesse (50 mètres) sur piste et en couloir ;
- course de demi-fond sur piste (3 000 mètres).

Toutes ces épreuves sont chronométrées, les notes sont incluses dans le classement et peuvent être éliminatoires.

A _____, le

Signature

Cachet du praticien

Nota :

Arrêté du 18 novembre 2010, article 4 : les dispositions de cet arrêté entrent en vigueur pour les concours organisés en 2011.